

ISSN 0758 - 0169

NIVERENN 3
(N°-NOUVELLE SÉRIE)

GINIVELEZH
NEWEZ-HEOL
SOLSTICE D'HIVER

DECEMBRE 2000 e.v.



Kannad ar Brederouriezh Drwizel
CAHIER de PHILOSOPHIE CELTIQUE et DRUIDIQUE

HEMETON

le n° 30 F.

ΛΙΝ ΚΡΕΔΕΝΝ:ΓΕΛΤΙΕΚ:

ΤΡΑΔΙΤΙΟΝ ΚΕΛΤΕ

de temps immémorial,
ranimée en 1935 et officialisée comme association sapientiale et rituelique,
"loi de 1901", en préfectures de Nantes (1981), Quimper (1991) et Morlaix (1995)

ΓΟΥΡΣΕΖ: ΤΥΔ: ΔΟΝΝ:
ΑΣΣΕΔΒΛΕΕ ΔΕΣ ΤΥΔ ΔΟΝΝ
ΗΕΝΒΡΕΥΔΕΥΡΙΕΖΗ: ΤΥΔ: ΑΝ ΔΕΡΒ:
ΑΝΤΙΚΕ ΦΡΑΤΕΡΝΙΤΕ ΔΕΣ ΓΕΝΣ ΔΕ ΧΕΝΕ

Κ Α Δ

Κ Α Τ Β Σ

ΕΒΙΤ ΑΡ ΓΩΙΡ ΕΝΕΒ ΑΡ ΒΕΔ

CAHIER de PHILOSOPHIE CELTIQUE et DRUIDIQUE

N E M E T O N

Fondés en 1935 par
Maen Nevez (Morvan MARCHAL et Neven Lewarc'h (Raffig TULLOU)

Directeur de la publication : Michel RAOULT,
Rédaction-administration, siège social : "La Pommeraie-Avalon", 29252 PLOUEZOC'H.
Cette publication périodique "KAD-NEMETON" est propriété de l'association KREDENN:GELTIEK:
Président : Michel Raoult. [e-mail : <micraoult@minitel.net> ou <raoultm@wanadoo.fr>

Abonnements : 4 numéros : 100 F ; abonnement de soutien : à partir de 200 F.
Prix au numéro : 30 F.
Numéros anciens, photocopies sur demande.

Règlement payable par chèque à l'ordre de "KREDENN:GELTIEK",
[compte ouvert au Crédit Mutuel de Bretagne]

ISSN : 0758 - 0169
N° 3 (dans la nouvelle série)
DÉPOT LÉGAL : décembre 2000.,
IMPRIMERIE SPÉCIALE "KAD".

Tous les articles publiés le sont sous la responsabilité de leurs auteurs.
Toute reproduction de texte ou d'iconographie, même partielle, suppose l'autorisation écrite des ayants droit.

Commission paritaire n° 73079.
I.N.P.I. n° 4687.

KAD, NEMETON (déposés I.N.P.I. n° 1653617), KREDENN:GELTIEK: K:G: GOURSEZ:TUD:DONN: G:T:D:
HENVREUDEURIEZH:TUD:an:DERV:, H:T:D: / ΛΙΝ (déposés I.N.P.I. n° 96615453), sont des titres, sigles et
symbole "déposés aux marques" et propriété de l'association KREDENN:GELTIEK:



S O M M A I R E

dans le présent numéro 3 ('nouvelle série', mais en fait vingt et unième parution de KAD depuis le début de nos activités contemporaines en 1936) vous trouverez en :

page 1 de couverture :

KAD - NEMETON , page de titre,

page 2 : Renseignements administratifs, abonnements,

N. B. : toute utilisation de nos noms, titres, sigles ou logos officiels déclarés et déposés "aux Marques", ainsi que de nos textes, articles, gravures et dessins, propriété morale, intellectuelle ou artistique de notre association, sans accord préalable ou susceptible de porter à confusion, constituerait contrefaçon, usurpation d'identité ou violation de droits d'auteur ...

page 3 : Sommaire du numéro 3 (nouvelle série, soit le 21° n° depuis le début de KAD),

page 4 : La voix du **gudæter**, par le **pe:ð:ç: an habask**,

page 6 : liste, dates, sièges et nombre de pages des numéros publiés,

pages 7 à 19 : collection des 22 circulaires internes de la KREDENN:GELTIEK: de 1995 e.v. à 2000 e.v.,

page 20 : "Ar ruz morgazh : la pieuvre rouge", par Mikael de Keralet, barde K:G:

pages 21 à 29 : en hommage au **BRIENTIN:BRIEK:K:Ç: KADVAN**, récemment entré en Gwenva (trépassé) : table calendaire sur deux siècles druidiques et collection de calendriers druidiques de 1996 e.v. à 2003 e.v....

page 30 : dernière de couverture : "la laie et ses marcassins", symbole de la continuation de l'enseignement de notre tradition druidique par les femmes-druides dans la clandestinité de 'la pommeraie'. (bois gravé par Raffig Tullou, II° R:D:G: de la K:G:)

/Ì KREÐENN GELTIEK
/Ì COURSEZ TUD DONN
/Ì DENVREUDOURICZD TUD UD ÖCRV

TRADITION CELTE
ASSEMBLÉE des TUD DONN
ANTIQUE FRATERNITÉ des GENS du CHENE

Neved - Siège : "La Pommeraie-Avalon"
29252 PLOUEZOC'H

K A O

K A T V S

LVII AR GWIR ENLËB AR BLD

CAHIER SAPIENTIAL DRUIDIQUE
N c m c t o n

Pennad stur
Editorial

La voix du CADÆR :

Notre KAD continué ! ...

En dépit des difficultés, surtout administratives, rencontrées, le numéro 2 (nouvelle série) de **KAD** avait pu être réalisé en 1996 e.v. Les exigences des différentes *tutelles* de contrôle sont d'autant plus décourageantes que ce sont les mêmes obligations pour de petites publications à tirage très limité, comme la nôtre, que pour de très grosses et riches, voire luxueuses diffusions hexagonales. On aura pu constater aussi à cette occasion que des publications 'bien en cour' s'auto-dispensaient de toutes formalités, et, pour autant, n'en subissaient apparemment aucun inconvénient en dépit des textes très impératifs et même menaçants de la réglementation en vigueur ... A croire que les dispositions officielles ne seraient exigibles qu'à l'encontre de certaines petites publications, les autres n'ayant pas le moins du monde à s'en soucier ...

Bref, trêve de jérémiades ... Certes nous avons été très découragés, et nous n'avons pas pu tenir notre publication trimestrielle. Nous nous en excusons vivement auprès de nos lecteurs. Ceux qui s'étaient déjà réabonnés recevront néanmoins le nombre de numéros pour lequel ils avaient souscrit, à moins qu'ils ne nous demandent le remboursement des numéros non encore livrés. Dans l'un ou l'autre cas ils seront satisfaits et qu'ils soient remerciés de leur indulgence et de leur patience !

Nous ne voulions pas laisser passer cette fin de siècle légal - dont bon gré, mal gré nous sommes bien obligés de tenir compte sur le plan mondial - sans avoir marqué, par notre reparution, la continuité de notre existence silencieuse, certes,

mais néanmoins continuellement active. L'important n'est-il pas de continuer d'exister contre vents et marées ? Et pour le prouver, et de façon à ce que même les archives de la nouvelle "Grande Bibliothèque de France" gardent la trace de nos activités de ces dernières années, nous publions, dans ce numéro 3 "nouvelle série", la totalité et l'intégralité de nos circulaires internes depuis 1995 qui témoigneront ainsi de notre existence, de nos actions, de nos travaux et donc de notre continuité et de notre permanence ...

Et puisque l'Ankou du "mois noir", Miz Du (novembre) a emporté notre Frère le "Brientin Briek" KADVAN dans l'au-delà d'Avalon, nous publierons aussi, en son honneur et à sa mémoire, la collection de ces années druidiques récentes et de futur proche dont il nous a enseigné à calculer le comput ...

Ce numéro sera donc un numéro de transition. Nous espérons bien pouvoir reprendre assez vite notre rythme de croisière théorique et même publier certains des travaux de notre équipe afin que la KREDENN:GELTIEK: continue d'apparaître, comme elle l'a été dès ses débuts, à la pointe de la recherche tant spéculative qu'opérative dans le domaine de notre antique Tradition des druides.

Afin de résumer les efforts accomplis, bien que quelquefois de façon un peu trop spasmodique, nous donnons ci-après la liste des numéros de notre K A Ø publiés depuis 1936. Nous en profitons pour évoquer les calendriers expérimentés en cours de route, les lieux de réalisation de ces K A Ø, et le nombre de pages des différents numéros, nombre qui varie d'une simple page, en 1950 par exemple, à 44 pages en 1987 ...

Notre dernière interruption de quatre ans entre 1996 et 2000 n'est donc pas si dramatique quand on constate les huit années d'interruption, certes due à la guerre de 39-45, entre 1938 et 1946 ... mais surtout ces vingt-deux (22) longues années d'interruption entre 1960 et 1982 ... la reprise ayant alors eu lieu sur incitation personnelle près de notre regretté Ri:Drevon:Gudaer: Newen:Lewarc'h : *Peoc'h d'an Anaon !*. Mais dès que l'appel du grand large m'eut éloigné de lui - ah ces éternels voyageurs que nous sommes ! - ce fut encore une nouvelle interruption de cinq ans entre 1982 et 1987 ...

Il ne nous reste plus qu'à prendre la ferme résolution de ne plus retomber dans ces errements et que notre K A Ø redevienne ce lien attendu entre les tenants d'un druidisme vivant et actif et les chercheurs opiniâtres des fils ténus de notre antique Tradition des druides !

Bezët, bezët da, hag hevezet !

Table récapitulant certaines caractéristiques spatio-temporelles de notre
'K λ Ò'

Eres :	Vulgaire :	PostAtlantidienne :	du GlaiveBrisé, ou Amzervezh Ledav :	Adresse :	n. pages
BREURIEZ SPERED ADNEVEZI					
KAD 01	1936	(non indiqué)	[1503 e.g.b.]	Rennes	04
KAD 02	[1937]	11501, mois VI	(non indiqué)	Dinan	04
KAD 03	[1937]	11501, mois XII	(non indiqué)	Dinan	08
KAD 04	[1938]	11502, mois X	(non indiqué)	St-Malo	08
KAD 05	[1946]	(non indiqué)	1513 e.g.b.	Rennes	16
KAD 06	[1946]	(non indiqué)	1513 e.g.b.	Rennes	12
KAD 07	[1946]	(non indiqué)	1513 e.g.b.	(non indiqué)	08
KAD 08	1947	(non indiqué)	1514 e.g.b.	Rennes	04
KAD 09	[1947]	(non indiqué)	1515 e.g.b.	Rennes	14
KAD 10	[1949]	3820 Mag Tured	1517 e.g.b.	Rennes	04
KAD 11	1950	3820 M.T.	1517 e.g.b.	Rennes	01
KAD 12	1952	3822 M.T.	1519 e.g.b.	Rennes	04
KAD 13	1955-56	3826 M.T.	1523 e.g.b.	Rennes	24
KAD 14	1959-60	3830 M.T.	1527 e.g.b.	Rennes	28
KAD 15	1982	3852 M.T.	1599-1600 AL	Indre	36
KAD 16	[1987]	3857 M.T.	(non indiqué)	Indre	44
KAD 17	1990	(non indiqué)	1607 AL	Quimper	26
KAD 18	1991	3861 M.T.	1608 AL	Quimper	26
KAD 01 n.s.	1991	(non indiqué)	1609 AL	Quimper	24+1
KAD 02 n.s.	1996	(non indiqué)	(non indiqué)	Plouezoc'h	36
KAD 03 n.s.	2000	(non indiqué)	1618 AL	Plouezoc'h	30

=====
On reconnaîtra que notre 'KAD' n'a certes pas été un modèle de régularité : vingt et un numéros sortis en soixante-quatre ans, soit une moyenne d'un numéro seulement sur trois ans ... Le nombre de pages est aussi très variable, allant d'une seule page en 1950 à quarante-quatre en 1987 ... La domiciliation du 'KAD', avec sept adresses différentes, a suivi celles des déménagements des rédacteurs responsables successifs ... Même le système de datation a évolué en fonction des recherches des uns ou des autres ... voire par tentative aléatoire d'évhémériser notre tradition ...

Ri: Drevon Gudaer an Habask

le 15-XI-95 e.v.

à tous les membres K:G: de tous
rangs ayant assisté ou s'étant fait représenter
à l'assemblée générale du 21 octobre 1995

Chère Soeur, Cher Frère,

Soyez tous remerciés pour votre participation directe ou indirecte !

Vous trouverez ci-joint : 1) le compte rendu détaillé de l'assemblée générale,
2) le texte de la cassette enregistrée par le *Ri Drevon Gudaer Ab Artonovios :*

aet d'an Anaon ;

3) le texte officiel déposé des statuts réadaptés. L'enregistrement officiel en a bien été effectué et nous en avons été avisé ce matin-même PAR RÉCÉPISSÉ N° 3/04011. Toutefois il semblerait qu'à ce jour la publication n'en ait pas encore été faite au J.O..

Notre Frère *Goff ar Steredennou, Kendalc'her d'Oaled Drwized Kornog*, ne précise qu'il a bien reçu en effet l'initiation transmise par le druide *Vissurix* (Gwilherm Berthou-Kerverziou) de la KREDENN GELTIEK, mais que cette initiation n'impliquait pas son appartenance à la *Kredenn Geltiek*, il en accepte néanmoins l'*honorariat* .

Notre compte ouvert à l'agence du Crédit Mutuel de Bretagne à Quimper a été transféré à l'**Agence du Crédit Mutuel de Bretagne, 29630 Plougasnou**. Vous pouvez désormais libeller vos chèques (et en breton de préférence ...) directement à l'ordre de **KREDENN GELTIEK**. Les références bancaires exactes peuvent être communiquées sur demande à toute personne soucieuse d'effectuer un virement automatique régulier. Vous savez en effet que l'état de nos finances doit être amélioré et donc que tout versement sur notre compte est le bienvenu, surtout si nous voulons, comme convenu, relancer notre bulletin *KAD*. Il serait d'ailleurs intéressant d'envisager de solliciter d'éventuels *sponsors* ou parrains ... Toutes suggestions dans ce domaine sont attendues, de même que sont attendus tous textes susceptibles d'être publiés dans le bulletin. Donc à vos stylos ...

Formulons des pensées de paix et d'affection à l'intention de la mère de notre frère Loeiz. Que les Grands Etres l'aident et l'accueillent au terme de sa transition !

Paix à tous !

correspondance à : Michel RAOULT, la Pommeraie-Avalon, 29252 PLOUEZOC'H, et par minicom sur le 3612.

AN KREDENN GELTIEK
GOURSEZ TUO DONN
BENVRUCURICZH TUO AN OERV

LETTRE-CIRCULAIRE N° 2, du 26 XI 95^{ev} :

(considérant la lettre du 15 courant accompagnant le compte rendu de l'A-G comme la L-C n° 1)

Chers Soeurs & Frères,

Vous êtes informés de la publication au Journal Officiel/Associations n° 47 du 22 novembre 1995^{ev} p. 4644, n° 648, des transferts à Morlaix et modifications des statuts de notre K:G: L'exemplaire-témoin du J.O. ne nous est pas encore parvenu, mais nous avons pu consulter le minitel 3616 JOEL qui nous donne ceci :

ASSOCIATIONS Loi du 1er JUILLET 1901 : ASSOCIATIONS PARUTION : 22-11-95
001 TEXTE(S) SELECTIONNE(S) 01 CP:29252 MODIF. PARU : 22/11/95 ; THEMES: Social,
REF: 470648 Déclaration à la sous-préfecture de Morlaix :
Ancien titre : COMMUNAUTE DE LA CROYANCE CELTIQUE - KREDENNE GELTIEK

Nouveau titre : KREDENN GELTIEK - TRADITION CELTE

Nouvel objet :

- être une structure d'accueil pour la recherche spirituelle dans le sens authentiquement celtique et traditionnel;
- être un conservatoire du patrimoine des lignées initiatiques de la tradition des druides ;
- observer les rituelles festives calendaires et sociales de cette antique tradition.

Siège social :

6, avenue Yves-Thépot 29000 Quimper Transféré ;

Nouvelle adresse :

la Pommeraie-Avalon, Barnenez 29252 Plouézoch

Date : 22 octobre 1995

XX
Bien entendu l'erreur orthographique en breton sur "l'ancien titre" n'est pas de notre fait. Fort heureusement cette faute n'est pas répercutée sur "le nouveau titre" ! Evidemment aussi Plouézoch s'écrit bien avec le c'h : PLOUEZOC'H ...

Je me permets de vous rappeler que nous avons désormais un compte ouvert au Crédit Mutuel de Bretagne à 29630 Plougasnou et qu'il vous suffit de porter comme bénéficiaire notre association en indiquant tout simplement : KREDENN GELTIEK.

Je délivrerai un reçu fiscal officiel pour tout don, ce qui permettra une réduction d'impôts si toutefois les dispositions antérieures à ce sujet sont maintenues ...

En tout cas grand merci pour la KREDENN !

a wir galon !

correspondance : Michel RAOULT, la Pommeraie-Avalon, 29252 PLOUEZOC'H, et par minitel 24 h sur 24 sur le 3612.

/I/ KREOENN CELTIEK
COURSEZ TUD OONN
HENVREDEURIEZH TUD AN OERV
LETTRE-CIRCULAIRE N° 4, du 18 juin 1996 ev :

Chers Soeurs & Frères de la KREOENN,

Ce message à la veille du solstice d'été, pour vous dire que je suis désolé de ne pouvoir envisager une réunion de célébration festiaria de solstice entre nous, cependant j'adresse les meilleurs voeux confraternels à tous nos membres et les invite à s'unir symboliquement par la pensée dans une chaîne de communion fraternelle d'environ une minute qui pourrait se situer à trois moments : le jeudi 20 à minuit, le vendredi 21 à 6h du matin et le même jour à midi, si toutefois cette circulaire vous parvient à temps.

Veuillez m'adresser vos suggestions concernant des lieux éventuels de nos futures célébrations en plein air et aussi de possibilités d'achat d'un terrain qui nous appartiendrait quelque part, de préférence en un lieu géométrique de Bretagne assez central, par exemple entre Pontivy et Josselin (ou tout autre lieu évidemment) etsi possible sur une crête, un terrain "nature" avec des pierres et des chênes ! Pensez-y et envoyez vos suggestions.

Nous n'avons pas eu beaucoup d'écho de la publication du numéro 2 (nouvelle série) de KAD pour lequel un nombre bien infime de nos membres se sont dévoués. Nous avons désormais l'expérience de publier en tenant compte des réglementations officielles. Toutefois on a pu constater que la plupart de ceux qui publient ne tiennent guère compte de ces réglementations. La supposée liberté de la presse est réglementée de telle sorte que les petites associations s'y conformant ne peuvent qu'être très vite découragées... Nous aurions aimé recevoir des remarques sur le numéro publié et aussi éventuellement des articles pour le prochain tirer plus facilement. Nous avons eu l'occasion de voir des bulletins en demi-format qui sont très présentables. Au rythme des dépenses engagées et du montant infime des recettes, nous ne sommes pas prêts d'équilibrer notre budget ! Nous savons évidemment que ce n'est pas non plus notre but ... mais quand même ! Il ne faudrait pas que ce soit toujours les mêmes qui participent ...

G WIR GOLON

correspondance : Michel RAOULT, la Pommeraiie-Avalon, 29252 PLOUEZOC'H et par minitel (messages écrits) 24 h sur 24 sur le 3612.

/I/ KREOENN CELTIEK
COURSEZ TUD OONN
HENVREDEURIEZH TUD AN OERV

LETTRE-CIRCULAIRE N° 3, du 06 MARS 1996 ev :

Chers Soeurs & Frères de la KREOENN,

Vous êtes invités à la célébration de KENTEVEN, l'arrivée du printemps, avec nos frères et soeurs du *compagnonnage d'OALED DRWIZED KORNOG*.

Rendez-vous le dimanche 24 mars 1996 ev à 10h30 à St-Just, en haut et à gauche de la place de l'église, face au "Restaurant des Landes" (dans le triangle Redor-La Gacilly-Pipriac. Dans le sens de Rennes à Redon, dépasser Pipriac, prendre à droite la D.54. En venant de Redon, après Renac, prendre à gauche la D.54)..

La cérémonie aura lieu dans les landes de Cojoux parsemées de mégalithes de quartz et de schiste.

Ceux qui ont déjà reçu des degrés d'initiation dans l'ordre sacerdotal peuvent en témoigner portant la saie et les décors de leur grade, entreront dans le cercle.

Ceux qui ont reçu des titres dans l'ordre des chevaliers participeront à la protection du cercle.

Les postulants, néophytes, fidèles ou simples adhérents sont invités à assister à proximité en dehors du cercle.

Vous pouvez, sous votre responsabilité, accompagner des parents ou des amis qui souffriraient d'assister à la cérémonie.

Après quoi un repas amical et confraternel aura lieu au restaurant des Landes. Participation aux frais, chacun payant son écot. Il est tout à fait indispensable d'annoncer votre participation avant le 19 mars dernier délai afin de réserver les repas !

On peut me contacter au 98 67 27 14, en laissant un message sur Minicom 3612, ou sur mon répondeur déclenché après la troisième sonnerie, en donnant clairement vos noms et le nombre de personnes pour le repas.

Ce n'est pas la première fois que nous avons des réunions avec l'ODK et nous les remercions de leur grande fraternité.

G WIR GOLON

correspondance : Michel RAOULT, la Pommeraiie-Avalon, 29252 PLOUEZOC'H et par minitel 24 h sur 24 sur le 3612.

IN KREDENN CELTIEK
COURSEZ TUO DONN
HENVRÉUEURIEZH TUO AN OERV

LETTRE-CIRCULAIRE N° 5, du 28 octobre 1996 ev :
TEMPS DE SAMAIN

Chers Soeurs et Frères de la KREDENN

Ce message certes tardif... pour vous dire que nous avons décidé de nous réunir pour célébrer **SAMAIN le vendredi 1^{er} novembre à 10 h sur la colline de TUCHENN GADOR**. Les destinataires de cette invitation peuvent inviter à leur tour des parents ou amis sympathisants (mais surtout pas de journalistes, svp !). Ce sera une réunion rituelle au cours de laquelle d'ailleurs l'un des nôtres sera admis comme *mab/mag*. Pour ceux qui viendraient par le train, je serai à 8h20 à la gare de Morlaix à l'arrivée du train de RENNES. Je ne peux prendre que 3 ou 4 passagers.

Le lieu choisi est très symbolique de la continuation-même de la KREDENN GELTIEK comme je vous l'expliquerai sur place. Pour ceux qui ne connaissent pas TUCHENN GADOR (dit aussi "Signal de Toussaines"), c'est un lieu aride assez isolé dans les Monts d'Arrée et l'un des points culminants de Bretagne (384 m), sur la route départementale D 785, entre Morlaix et Quimper. Si vous arrivez par Morlaix, rendez-vous à 8h20 à la gare de Morlaix, même si vous venez en auto. (La miçanne est une Ford-Escort beige-claire ancien modèle, avec l'arrière macarons BZH, ERE, KERNOW, triskel !). Si vous arrivez par Quimper, prenez la route de Morlaix. C'est au Nord de Brasparts et même encore un peu plus au Nord du Menz Mikael (chapelle St-Michel), à gauche en montant il y a, en décroché de la route, un panneau "Tuchenn Gador" indiquant la colline sur la gauche.

On peut encore, par un chemin caillouteux, faire quelques centaines de mètres en voiture qu'il faudra, de toute façon, abandonner avant d'arriver au sommet où aura lieu la cérémonie.

Nous attendrons en bas jusqu'à 9h30. Puis nous monterons sur la colline où la cérémonie commencera à 10h00. Si vous arrivez après 9h30, vous pourrez apercevoir à distance ma voiture sur le chemin.

Calculez bien vos délais de route pour arriver à temps. Attention il peut y avoir du vent frais, surtout sur le haut de la colline !

A bientôt donc ! **el wir Saton** !

Correspondance : Michel RAOULT, la Pommera e-Avalon, 29252 PLOUEZUC'H
et par télétel 24 h sur 24 sur le 3512.

(tel. privé en cas d'urgence : 02 98 67 27 14)

IN KREDENN CELTIEK
COURSEZ TUO DONN
HENVRÉUEURIEZH TUO AN OERV

LETTRE-CIRCULAIRE N° 6, du 12 décembre 1996 ev :

TEMPS de G E N I CO à L à K T à

Chers Soeurs et Frères de la KREDENN,

Notre réunion cérémonielle de SAMAIN s'est bien déroulée aux dates et lieux prévus, et un postulant de longue date, ancien disciple de notre R.D.G. Ab Artanovios-aet d'an-Anaon - a bien été admis dans le cercle des membres du clergé en qualité de *mab/mag*, et a reçu le nom d'an Neved. Ses qualités de chercheur dans le domaine qui nous est cher font de lui un assistant apprécié qui n'aurait certes pas déparé au milieu de nos anciens de la période néolithique de la KREDENN !

Nous tenons à remercier ceux qui ont fait le déplacement, parfois de fort loin, pour assister à cette cérémonie qui ne peut que conforter les liens qui nous unissent dans le même idéal et confirmer à la fois notre continuité et notre action, réelle, quand bien même serait-elle discrète...

Nous avons reçu des nouvelles de notre Frère de la K.G. Mikael de Keralet dont l'ouvrage de poésie sort ces jours-ci chez Marc Aurèle éditeur à St-Malo. Vous pourriez y retrouver des illustrations reprises du KAD n° 14 avec l'autorisation, donnée en son temps, de notre R.D.G. Neven Lewarch. On remarquera au passage que ce n'est pas le cas de certaines publications qui utilisent tout à fait illégalement et sans aucune sorte d'autorisation, des documents qui sont la propriété de notre revue KAD et donc de notre K.G. !

Je me permets d'attirer l'attention de nos membres sur trois parutions récentes :
1) Marcel BRASSEUR.- LES CELTES : les Dieux oubliés. Rennes, Terre de Brume, 1996, 208 p. 119 F.-2) Donatien LAURENT & Michel TREGUER.- LA NUIT CELTIQUE.- même édit. 1996, 237 p. 109 F.-3) J.-L. BRUNAUX.- Les RELIGIONS GAULOISES: rituels celtiques de la Gaule indépendante. Paris, Errances, 1996, 216p. 160F.. Et le nouveau Raoult, LES DRUIDES, revu et augmenté: à paraître en

janvier prochain...

Gant gourc'hemennou lawen d'an holl evit an NEWEZ-HEOL-man : GENIMALAKTA

R.D.G. an Habask

a wir galon !

IN de temps immémorial, ranimée en BRETAGNE sous forme de société de pensée...
CORRESPONDANCE : Michel RAOULT, "La Pommeraie-Avalon", 29252 PLOUEZUC'H
contact 3612 et E-Mail : michel.raoult@0298672714.mimicom.atlas.fr

/IN KREDENN GELTIEK

GORSEZ TUO DONN

HENVREDEURKEZH TUO an DERY

LETRE-CIRCULAIRE N° 7, du 2 février 1997 ev :
ANAGANTIO at: III = TEMPS d'IMBOLC

Chers Soeurs et Frères de la K:G:, et avec les * bénédictionns * de BRIGIT *

Il y a quelques jours nous avons été avisés par le responsable du Groupe Druidique des Gaules d'une démarche collective en cours effectuée par des représentants des anciennes religions d'Europe auprès des instances législatives de l'UNION EUROPÉENNE. Cette démarche, dont copie jointe du texte intégral traduit de l'allemand en français, concerne la protection et la reconnaissance des cultures et des religions autochtones d'Europe par un texte législatif s'appliquant à tous les Pays de l'Union Européenne. C'est donc d'un intérêt capital pour tous ceux qui se revendiquent des traditions les plus antiques de l'Europe, et c'est précisément notre cas en tant qu'association druidique et celtique.

Afin de consulter nos membres à ce sujet, nous faisons donc une assemblée générale par correspondance conformément à l'article 15 de nos statuts et sur ce seul point précis à répondre pour le moins par OUI ou par NON :

Acceptez-vous que la Kredenn Geltiek s'associe à la proposition de loi ci-jointe qui sera soumise aux institutions législatives de l'Union Européenne en vue de la protection et de la reconnaissance des cultures et des religions autochtones d'Europe ?

Réponse :

Nom et Signature (facultatifs) de l'adhérent :

Votre réponse est à renvoyer, avec ou sans commentaire, sur ce papier ou photocopié, ou par tout autre moyen, Poste, minitel 3612, internet Email :

michel.raoult@0298672714.minicom.atlas.fr

à Michel RAOULT, La Pommeraié-Avalon, 29252 PLOUEZOC'H.

Vous avez 15 jours pour répondre. Ce courrier posté du 3 février 1997, le délai de réception des réponses est fixé au 22 février 1997. Passé ce délai plus un jour, soit le 23 février 1997, l'absence de réponse, conformément à l'article 15 de nos statuts, sera considérée comme un acquiescement.

a wff salon I

R:Di:G: an Habask

« Les associations culturelles suivantes formulent par la présente une requête aux institutions législatives de l'Union européenne, afin qu'elles décident que les paragraphes suivants aient force de loi dans tous les États membres de l'Union européenne. Dans la perspective d'un élargissement de l'Union européenne, plusieurs associations émanant d'États non encore membres se sont jointes à la présente requête.

Loi visant la protection et la reconnaissance des cultures et des religions autochtones d'Europe.

Paragraphe 1 :

Les religions antiques, autochtones et pré-chrétiennes de tous les peuples d'Europe sont reconnues en tant que religions traditionnelles propres à l'humanité européenne dans tous les États membres de l'Union européenne. Afin de préserver la diversité culturelle en Europe, les associations culturelles fondées par les adeptes des religions de la Nature seront placées sur un pied d'égalité dans tous les États membres de l'Europe.

Paragraphe 2 :

La liberté religieuse étant une liberté fondamentale, inscrite dans toutes les législations des États membres de l'Union européenne, elle doit valoir et être aussi garantie pour les religions traditionnelles pré-chrétiennes.

Paragraphe 3 :

Les adeptes des religions antiques et autochtones ne peuvent subir de ségrégation ou de désavantages de nature politique, juridique ou autre, dans aucun État de l'Union européenne.

Paragraphe 4 :

Les adeptes des religions antiques et autochtones ne peuvent subir aucune restriction dans la pratique de leurs religions et de leurs coutumes dans aucun État de l'Union européenne. La présente disposition est également valable en ce qui concerne la liberté de réunion, la pratique des rituels et l'organisation de festivités. L'extrémisme politique, les actes de nature raciste ou inhumaine, n'appartiennent pas au patrimoine des religions autochtones de l'Europe et ne rentrent donc pas en ligne de compte dans les dispositions du présent paragraphe.

Paragraphe 5 :

Toutes les formes de discrimination et diffamation à l'égard des religions antiques, autochtones et pré-chrétiennes de l'Europe, que cela concerne leurs rituels ou leurs adeptes devraient être bannies dans les États membres de l'Union européenne. La présente disposition concerne également les médias et les autorités politiques. De même, il devrait être interdit d'utiliser des termes, concepts et symboles (comme les signes votifs ou cultuels) qui sont propres à ces traditions païennes pour des objectifs économiques ou politiques, ou dans toutes autres entreprises dans la mesure où elles sont étrangères à leurs significations fondamentales.

Comme nous avons subi récemment des persécutions ou des diffamations qui peuvent s'assimiler aux pratiques inquisitoriales du Moyen Âge, qui s'avèrent anachroniques à notre époque, les associations culturelles et religieuses qui défendent les religions naturelles de l'Europe, demandent que soit promulguée une loi pour la protection et la reconnaissance des cultures et des religions autochtones d'Europe. »

LETTRE-CIRCULAIRE N° 8. Mezeven 1997 e.v. :
EQUOS A.L. MDCXIII = TEMPS du SOLSTICE d'ÉTÉ

Chers Soeurs et Frères de la K:C, et avec les bénédictions de nos Déeses et de nos Dieux de Celtie !

L'unanimité de nos membres -moins deux abstentions- s'étant prononcé en faveur de la pétition près de l'Union Européenne en vue d'une reconnaissance officielle des cultures et religions *nat'ives* européennes, nous l'avons donc signée. La date de clôture de la pétition a été fixée au 30 juin prochain, après quoi le texte sera présenté aux fonctionnaires de la Commission Européenne compétente. Il est bon de savoir qu'au mois de mai dernier il y avait plus de quatre-vingt-dix associations européennes qui avaient déjà signé la pétition. On notera que les Américains ont voté en 1978 l'*American Indian Religious Freedom Act* en vue de protéger et de préserver la liberté de croyance, de culte et de culture des Indiens d'Amérique, comportant le libre accès aux lieux traditionnels de culte, la possession et l'usage d'objets sacrés de leur tradition. Il ne faut pas oublier qu'en France la loi du 9 décembre 1905 "garantit le libre exercice des cultes ..." mais en fait seuls les cultes chrétiens étaient concernés. Toutefois la Convention Européenne du 4 novembre 1950 de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales stipule en son Titre 1^{er}, art. 9 : "Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion ; ce droit implique la liberté de changer de religion ou de conviction, ainsi que la liberté de manifester sa religion ou sa conviction individuellement ou collectivement, en public ou en privé, par le culte, l'enseignement, les pratiques et l'accomplissement des rites". Cette Convention a été ratifiée par la France par loi du 31 12 1973 publiée au JORF du 4 mai 1974, et bénéficie d'une autorité supérieure aux lois en vertu des articles 53 et 55 de la Constitution Française : QU'ON SE LE DISE !

Nos travaux de recherche sur les rites se poursuivent activement et nous espérons être en mesure de pouvoir les célébrer bientôt tous ensemble. Ceux qui souhaitent participer à ces travaux sont les bienvenus ! Veuillez aussi dans cette optique nous signaler tous lieux possibles pour nos cultes Trugarez

a wt salon !

R:di:C an Habask

LETTRE-CIRCULAIRE N° 9. Septembre 1997 e.v. :
CANTLOS A.L. MDCXIII = temps d'EQUINOXE d'AUTOMNE

- Avec les bénédictions de nos Déeses et de nos Dieux de Celtie, à nos Chers Soeurs et Frères les TUD DONN de la K:C: BLOAVEZ MAT ! *

- Vous trouverez au verso de cette circulaire copie de notre calendrier K:C: pour la prochaine année celtie, d'après le comput établi par le BRIENTIN KADVAN, *spécialiste* unanimement reconnu en ce domaine. Avec 1615, nous entrons dans la première année du sixième lustre du cinquante-troisième siècle trentenaire A.L. (A.L. = Amzervezh Ledav, Ere de Bretagne, dite aussi Ere du glaive brisé, pour rappeler que notre calendrier est décompté sur des données historiques (l'empereur Maesen, *Maximus*) correspondant à la bretonnisation de l'Armorique. Dans les années 1930 de l'ère vulgaire (e.v.) KAD était daté "an 11501 de l'Ere post-Atlantidienne" ... et, après la guerre, si l'an 1513 A.L. correspondait à 1946 e.v., l'an 3820 M:T:(de la bataille de Mag Turad) correspondait à 1949 ... Certains groupes druidiques affichent encore des datations de type mythologique sans référent historique. Diverses populations Indiennes, Chinoises, Japonaises, Tibétaines, Juives, Musulmanes ... représentant des millions d'individus utilisent toujours leurs propres calendriers. Même les antiques chrétiens celtiques avaient leur calendrier. Les chrétiens latins décidèrent seuls du calendrier dit "grégorien" qu'ils finirent par imposer au monde entier !

Cette année MDCXV A.L., est début de lustre, donc commence par un mois intercalaire de 30 jours qui ne revient que tous les cinq ans. Les fêtes celtiques traditionnelles, à cheval sur les quinzaines, sont célébrées ainsi :

1- SAMONIOS : le dernier jour de la première quinzaine du mois de SAMONIOS et les deux premiers jours de la seconde quinzaine, les : SA XV, et AT : I et II, pour cette année, soit les 22, 23, 24 novembre 1997 e.v.,

2- IMBOLC : ANAGANTIO XV, et AT: I et II (les 19, 20 et 21 février 1998),

3- BELTAN : GIAMONIOS XV, At: I et II (les 19, 20 et 21 mai 1998),

4- LUGNASAD : ELEMIVOS XV, At: I et II (les 16, 17 et 18 août 1998).

- Notre secrétaire, que nous remercions vivement pour ses services, a demandé à être relevée de ses fonctions et est remplacée par an Neved.

BLOAVEZH MAT da'n holl ! BONNE ANNÉE à tous !

a wt salon !

R:di:C an Habask

/i/ KREENN CELTIK
COURSEZ TUO DONN
b'ENVREUEURIEZH TUD AN DERV

LETTRE-CIRCULAIRE N° 10,
GIAMONIOS, A. L. MDCXV (mai 1998 e.v.) : temps de BELTAN

Avec les bénédictions de nos Déeses et de nos Dieux de Celtie, à nos Chers Sœurs et Frères les TUD DONN de la K:G: Fraternelles salutations *

- D'après notre calendrier SONNOCINGOS CELTON, les fêtes de BELTAN auront lieu les Giamonios XV et AT I & II (soit les 19,20 & 21 mai 1998e.v.).

- Nous avons grand plaisir à vous faire savoir que le Mabinog An NEVED a été élevé dans l'ORDRE des DRUIDES au TITRE de DREV-AWENAD pour compter du III CVTIOS courant.

La cérémonie a eu lieu sous les chênes dans le très beau NEMETON de KERALLEG, à quelques pas de la FONTAINE SACRÉE de LAGAD BREC'HED, grâce à l'hospitalité de nos frères de la COMARDIA DRUIDIACTA AREMORICA de PONTREV (Pontieux): qu'ils en soient encore remerciés ! En début de cérémonie, quelques gouttes de pluie symbolisèrent les bénédictions du CIEL, et rapidement le SOLEIL maternel apporta réconfort encouragement et chaleur.

Rappelons que le premier DEVOIR du DRUIDE-AWENAD de l'HENVREUEURIEZH TUD AN DERV est d'honorer les TUATHA DE DANANN et de célébrer leur culte. Il offre aussi le SACRIFICE, célèbre le CULTE des QUATRE TEMPS et accomplit, selon les besoins et demandes, les diverses CÉRÉMONIES FAMILIALES tant pour les FIDELES que pour lui-même. Toute personne-membre concernée peut donc faire appel à ses services (demande à adresser au siège qui transmettra). Toutefois il n'est pas encore habilité à initier, étant encore, lui-même, en cours d'initiation.

Mise au point : le Ri: Drevon: Gudaer: an Habask de la Kredenn: Geltiek: fait savoir qu'il n'est pas du tout concerné par les diverses "lettres-ouvertes" ou autres écrits diffusés en plusieurs langues sous les sigles de PDG (Parti des Gaulois) ou MRG (Monarchie et Régionalisme Gaulois) émanant de M. Bernard Jacquelin de Paris se réclamant de l'E.D.G. (Ecole Druidique des Gaules), écrits dans lesquels le Ri:D:G: est mentionné comme "pétitionnaire", "correspondant" et "responsable" d'une supposée "clairière d'Armorique", sans en avoir été au préalable sollicité ni informé ...

- Voici le sommaire du

Règlement intérieur de la KREDENN GELTIK
dit "CHARIE des IUD DONN" SOMMAIRE.

<u>I- PREAMBULE</u>	p. 1-3
1°) <u>Kredenn Geltiek (K:G:)</u> - <u>Tradition Celte (T:C)</u>	p. 1-1
2°) <u>Coursez Tud Donn (C:T:D)</u> , les <u>Tud Donn</u> (assemblée des gens (les défaits, les fidèles ou le peuple) de (la déesse) Dnal).....	p. 2
3°) <u>Henvreudeuriezh Tud an Derv (H:T:D)</u> , l' <u>Antique Fraternité des Gens de Chêne</u>	p. 3
4°) <u>Les Tud Donn dans le siècle</u>	p. 3

<u>II- L' HENVREUEURIEZH TUD AN DERV</u>	p. 4-7
1°) <u>Caractères généraux de l' Henvreudeuriezh Tud an Derv</u>	p. 4
2°) <u>Les assemblées de l' Henvreudeuriezh Tud an Derv</u>	p. 5-6
3°) <u>Conditions d' admission dans l' Henvreudeuriezh Tud an Derv et de départ</u>	p. 6-7

<u>III- LES OBEDIENCES</u>	p. 7-9
articles 39-59	

<u>IV- LES FIDELES LAICS</u>	p. 9-10
articles 60-72	

<u>V- ADHESIONS et RECONNAISSANCE</u>	p. 10-11
articles 73-78	

<u>Pour promulgation</u>	p. 11-
article 79	

Tous ceux qui souhaiteraient en avoir une copie sont priés d'envoyer un minimum de 20 F pour les frais de photocopies et d'envoi (12 pages)

a wir galon !
R:D:G: an Habask

Michel RAOULT, La Pommeraiie - Avalon, 29252 PLOUEZOC'H, BRETAGNE
minicom 3612 et E-mail : michel.raoult@0298672714.minicom.atlas.fr

**/i/ KREDENN CELTIK
KOURSEZ TUD DONN
HENVREUEURIEZH TUD an DERY**

LETTRE-CIRCULAIRE N° 12,
CANTLOS, A.L. MDCXV (septembre 1998 e.v.):

- * Avec les bénédictions de nos Déeses et de nos Dieux, à nos Chers Soeurs et Frères les TUD DONN de la K.G.:
- * Fraternelles salutations de la part de votre Ri Drevon Gudaer an Habask*

Nous avons eu cet été la chance de pouvoir utiliser le grand cercle de chênes de Keralleg près de Pontrioux et de pouvoir soit y célébrer pour la K.G. soit y participer à des cérémonies communes en toute confraternité et intercommun. Merci à nos Frères et Soeurs pour leur accueil ... Merci à ceux qui ont pu venir se joindre à nous dans le site remarquable de ce cercle, ou autour du cercle, ... Merci aussi à ceux qui n'ont pu venir mais qui se sont unis à nous par la pensée.

Voici donc que nous arrivons à la nouvelle année de notre calendrier celtique (au verso). En effet avec 1616 AL, ou AL MDCXVI, nous entrons dans la deuxième année du sixième lustre du cinquante-troisième siècle trentenaire A.L. (A.L. = Amzervezh Ledav, Ere de Bretagne-Armorique). Cette année a douze mois dont six à trente jours, cinq à vingt-neuf jours et un, le mois d'EQVOS, à 28 jours seulement comme il est d'usage pour chaque deuxième et quatrième année de chaque lustre. Cette année n'aura donc que trois cent cinquante trois jours, alors que l'année suivante en comportera, avec le mois intercalaire, 385 j. Les 3 nuits 3 jours de nos quatre fêtes principales sont indiqués en gras soit les 12-13-14 novembre, 9-10-11 février 1999e.v., 9-10-11 mai et 4-5-6 août. Grâce à un remarquable travail effectué cependant en toute discrétion, nous disposons déjà d'un rituel presque complet qui est en cours de traduction en un breton de qualité digne d'être utilisé comme langue sacrée. Nous en félicitons chaleureusement les auteurs et interprètes pour leur dévouement généreux à la cause de notre Tradition. Avec la restauration de nos rites, il convient désormais de revivifier nos cultes. Rappelons qu'à cet effet nous remercions nos membres et amis de continuer à nous signaler tout endroit susceptible d'être propice à nos célébrations, soit sur domaine public soit sur domaine privé.

o WIR GALON ! R:O:G: an Habask
Michel RAOULT, La Pommeraié - Avalon, 29252 PLOUEZOC'H, BRETAGNE
minicom 3612 et E-mail : michel.raoult@0298672714.minicom.atlas.fr

**/i/ KREDENN CELTIK
KOURSEZ TUD DONN
HENVREUEURIEZH TUD an DERY**

LETTRE-CIRCULAIRE N° 11,
EQVOS, A.L. MDCXV (juillet 1998 e.v.):

- * Avec les bénédictions de nos Déeses et de nos Dieux, à nos Chers Soeurs et Frères les TUD DONN de la K.G.:
- * Fraternelles salutations de la part de votre Ri Drevon Gudaer *

Comme vous le savez, nous entretenons des relations très fraternelles avec nos soeurs et frères de la COMARDIA DRUIVIDIACTA AREMORICA dont le siège est à PONTRIEUX.

Aussi ai-je plaisir à vous faire connaître que nous sommes tous invités à participer, en tant que KREDENN CELTIK, à leur prochaine cérémonie, correspondant à LUGNASAD, qui aura lieu le dimanche 9 août 1998.

Tous ceux qui le peuvent sont donc priés de venir se joindre à nos frères et soeurs dans leur cercle sous les chênes de Keralleg.

Le rendez-vous est fixé au **dimanche 9 août 1998, à 10 h** du matin, chez Yvon et Maggy LOZAC'H, au n° **35 de la rue de la Presqu'île, à PONTRIEUX** (Côtes d'Armor). En cas de difficultés, le n° de téléphone de leur domicile est le **02 96 95 36 12**. Si vous arrivez par vos propres moyens, il faut longer la rivière par le sens unique et aller jusqu'à passer sous un pont ferroviaire, y tourner à gauche, s'arrêter devant le "garage du Viaduc". Vous êtes dans la rue de la Presqu'île. Le n° 35 est à quelques pas du garage en face sur la droite. Sonnez et entrez !

Ceux qui viendraient par le train, doivent s'arrêter à la gare SNCF de GUIMBAMP pour y être vers 9h et surtout nous donner à l'avance les précisions sur leur arrivée de façon à pouvoir les prendre en voiture. Il faut une bonne demi-heure pour rejoindre Pontrioux en auto ...

Ceux qui ont des saies ou tout autre regalia druidique de la K.G. sont invités à les porter pour la cérémonie. Les initiés en tenue pourront bien sûr participer aux cérémonies dans le cercle.

Des représentants d'autres groupes druidiques affiliés et amis seront aussi présents.

Repas champêtre avec barbecue (participation de 50 F).

o WIR GALON ! R:O:G: an Habask
Michel RAOULT, La Pommeraié - Avalon, 29252 PLOUEZOC'H, BRETAGNE
minicom 3612 et E-mail : michel.raoult@0298672714.minicom.atlas.fr

IN KREDENN GELTIEK
GOURSEZ TUD DONN
DENVREUEURIEZH TUD AN OERV

LETRE-CIRCULAIRE N° 13, CANTLOS, A.L. MDCXV (oct. 98 ev)

* Avec les bénédictions de nos Déeses et de nos Dieux,
à nos Chers Soeurs et Frères les TUD DONN de la K.G:

* Fraternelles salutations de la part de votre Ri Drevon Gudaer an Habask* qui, à l'occasion du dernier jour de l'an celte, remercie tous les TUD DONN de leur participation de fait ou en esprit à la vie du GOURSEZ et leur souhaite une bonne nouvelle année, à réception de cette missive ...

Nous allons donc essayer de nous rapprocher le plus possible de nos dates de cérémonies et célébrer ensemble le prochain HEVEN-SAMAIN ce samedi 14 novembre 1998 dans le grand cercle de chênes de Keralleg dans les environs de Pontrieux. Tous ceux qui le pourront sont donc invités à se joindre à nous dans le cercle, sinon qu'ils y soient par la pensée.

Le rendez-vous est fixé au plus près de 10 h du matin (retardataires potentiels nous prévenir à l'avance SVP !) chez Yvon et Maggy LOZAC'H, au n° 35 de la rue de la Presqu'île, à PONTRIEUX.

En cas de difficultés, téléphonez au 02 96 95 36 12 (domicile). Si vous arrivez par vos propres moyens, longez la rivière par le "sens unique" et allez jusqu'à passer sous un pont-ferroviaire : y tourner à gauche, s'arrêter devant le "Garage du Viaduc". Vous êtes dans la rue de la Presqu'île. Le n°35 est en face en continuant un peu sur le trottoir à droite.

Ceux qui viendraient par le train descendront à la gare SNCF de GUINGAMP. Il y a une navette pour Pontrieux, mais s'en assurer à l'avance! Les initiés en tenue pourront participer aux cérémonies dans le cercle. Des représentants d'autres groupes druidiques amis pourront aussi être présents.

Grâce au travail remarquable de notre traducteur, nous aurons la joie de pouvoir célébrer nos rites, tout au moins en partie, en un breton de qualité digne d'être utilisé comme langue sacrée. Notre Frère AN NEVED récemment élevé au rang de druide-awenad sera le célébrant.

BLOAVEZ COAD O'AN OLL ...
HA KENAVO AR C'DENTAN !
a. w. r. g. a. l. r. o. c. a. n. h. a. b. a. s. k.

Michel RAOULT, La Pommeraiie - Avalon, 29252 PLOUEZOC'H, BZH
minicom 3612 et E-mail : michel.raoult@0298672714.minicom.atlas.fr

IN KREDENN GELTIEK
GOURSEZ TUD DONN
DENVREUEURIEZH TUD AN OERV

LETRE-CIRCULAIRE N° 14,
CANTLOS, A.L. MDCXVI (septembre 1999 e.v.) :

* Avec les bénédictions de nos Déeses et de nos Dieux,
à nos Chers Soeurs et Frères des TUD DONN de la K.G:

* Fraternelles salutations de la part du Ri Drevon Gudaer an Habask *

Vous n'avez pas reçu de nouvelles depuis plusieurs mois. Ceci ne veut pas dire que nous n'avons rien fait depuis, au contraire ! Nous avons travaillé sur les rites et leurs traductions. Nous avons célébré ou participé à diverses cérémonies interdruidiques. Nous n'oublions pas nos membres toujours fidèles, même dispersés ou les plus éloignés.

Nous pensons très sérieusement organiser une cérémonie qui aurait lieu à la "Tour ar Vro" près de Nantes pour HEVEN/SAMONIOS avec une assemblée générale l'après-midi. Vous en serez avisé dès que possible, si cela peut être fait.

Notre calendrier druidique pour l'année prochaine A.L. (dont copie au verso. N-B : Si le format du calendrier vous paraît un peu petit, vous pouvez l'agrandir à la photocopieuse.) commence le 17 octobre de l'ère vulgaire. Or les fêtes de HEVEN (SAMAIN) ont lieu en fin de première quinzaine : SAMONIOS XV et les deux jours suivants AT:|:|, soit du dimanche 31 octobre au mardi 2 novembre. Le calendrier grégorien correspond assez bien, cette année, à notre calendrier druidique !

Nous voudrions aussi relancer notre revue KAD - NECOETON et à cet effet nous étudierons avec plaisir tout texte de nos membres susceptible d'être publié, ainsi que toute information d'intérêt druidique que vous pourriez nous communiquer.

Enfin souvenez-vous que nous ne sommes pas subventionnés et que nous acceptons vos cotisations et dons au nom de KREDENN GELTIEK !

Que nos DIEUX et DEESSES vous bénissent !

BLOAVEZ COAD A.L. MDCXVII O'AN OLL HA KENAVO AR C'DENTAN
a. w. r. g. a. l. r. o. c. a. n. h. a. b. a. s. k.

Michel RAOULT, La Pommeraiie-Avalon, 29252 PLOUEZOC'H, BZH
n-b : le minicom 3612 ayant été supprimé : plus de E-mail pour le moment !

/'A KREDENN GELTIEK
GOURSEZ TUD DONN
DENVREUGOURIEZH TUD an OERV

LETTRE-CIRCULAIRE N° 15.

RIVROS at XV, A.L. MDCXVII (janvier 2000 e.v.) :

- * Avec les bénédictions de nos Déesses et de nos Dieux,
à nos Chers Soeurs et Frères des TUD DONN de la K.C.;
- * Fraternelles salutations de votre Ri Drevan Gudaer an Habask*

Nous ne voudrions pas laisser passer ce mois de janvier de l'an 2000 de l'ère vulgaire sans faire mémoire de notre vénéré défunt Il' R:D:G: de la KREDENN GELTIEK Raffig TULLOU, né à Mordelles le 06 janvier 1909ev, initié druide sous le nom de /'A MEVEN LEWARC'H, fondateur en 1936e.v. de notre bulletin KAD, et successeur d'ARTONOVIOS le 1^{er} R:D:G: (Morvan Marchal). Raffig, comme nous l'appellions communément, était un artiste sculpteur, membre des *Seiz-Breur* de la renaissance artistique bretonne. Il s'en est allé : *aet d'an Anaon*, le 16 janvier 1990ev, âgé de 81 ans. Nous célébrons donc le dixième anniversaire de son départ en Gwenved-AVALON ce 11^e jour d'Armagantio de notre année druidique en cours (16 janvier 2000ev).

Ceux qui le pourront se recueilliront au cimetière de St-Herblain sur sa tombe ornée d'une croix druidique, les autres se recueilleront dans leur Nemeton intérieur en union des vivants avec tous nos grands anciens partis en Tir na nOg ...

A la rencontre du 14 novembre 99 à Tour ar Vro, nous avons reçu dans le cercle deux de nos membres qui souhaitaient entrer dans l'ordre des druides. Nous avons eu quelques difficultés à maîtriser un feu rituel un peu trop expansif ... Des agapes fraternelles sympathiques et abondantes précéderont l'assemblée générale hélas trop courte pour traiter tous les sujets prévus, la nuit tombant tôt et le local forestier d'accueil manquant d'électricité ... mais l'ambiance conviviale et chaleureuse l'emportait tellement sur les considérations *administratives* que nous ne saurions trop remercier tous ceux qui nous ont prêtés les locaux et qui ont participé sous différents aspects à cette si fraternelle rencontre.

Que nos DIEUX et DÉESSES nous bénissent !

a. LUR Z'ALON ! R:D:G: an Habask
Michel RAOULT, La Pommeraie-Avalon, 29252 PLOUEZOC'H, BZH
n.c. Le minicom 3512 a-ya-rt été fermé : plus de E-mail pour le moment !

/'A KREDENN GELTIEK
GOURSEZ TUD DONN
DENVREUGOURIEZH TUD an OERV

LETTRE-CIRCULAIRE N° 16.
ANAGANTIO V, A.L. MDCXVII (18 janvier 2000 e.v.) :

- * Avec les bénédictions de nos Déesses et de nos Dieux,
à nos Chers Soeurs et Frères des TUD DONN de la K.C.;
- * Fraternelles salutations de votre Ri Drevant Gudaer an Habask*

Conformément à notre calendrier druidique, cette année la fête de BRIENT (Imbolc/Engit) tombe les v-28, s-29 et d-30 janvier. Notre frère et ami Guy FLEGO met sa salle et son Nemeton à notre disposition.

Vous êtes donc conviés le **dimanche 30 janvier 2000e.v.** chez Guy et Martine au village de **St-Jacques** en la commune de **Bannalec** (Finistère), à partir de 11 h00. Rendez-vous "avenue des Druides", rue principale du village, "Tavern St-Jakez", longue bâtisse, facile à repérer (joutée d'une sorte de place pouvant faire parking, ornée d'un menhir de plus de 2 m), tenant lieu de bistrot-épicerie-chateuterie et salle d'exposition ... où nous pourrions disposer d'un local.

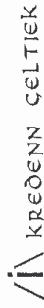
La cérémonie aura lieu dans le bosquet rituel quelque part en dehors du village.

Après la cérémonie, nous pourrions pique-niquer chez Guy et Martine (participation aux frais évidemment ...).

Ceux qui viendront peuvent les contacter de ma part au **02 98 39 80 74**, pour s'annoncer et nous permettre de connaître à l'avance les participants. Merci et kenavo !

Que nos DIEUX et DÉESSES vous bénissent !

a. LUR Z'ALON ! R:D:G: an Habask
Michel RAOULT, La Pommeraie-Avalon, 29252 PLOUEZOC'H, Trégor



KREDENN CELTIK
COURSEZ TUD DONN

henvreudeuriezh tud an derv

LETTRE-CIRCULAIRE N° 17 : CVTIOS : A.L. MDCXVII :

Avec les bénédictions de nos Déeses et de nos Dieux,
à nos Chers Frères et Soeurs des TUD DONN de la K.G.,
Fraternelles salutations de la part de votre Ri Drevon Gudaer: an *ffatasik*

Nous référant à la précédente lettre-circulaire (n° 16) qui comportait un extrait de la carte IGN n° 15, série verte au 1:100 000, dite "Lorient-Vannes", avons le plaisir de faire savoir à nos membres que nous avons mis en place un service de permanence chaque samedi après-midi "avenue des Druides" au coeur du village de Saint-Jakez (village de la commune de Bannalec), chez Guy et Martine Flégeo, tél.: 02 98 39 80 74.

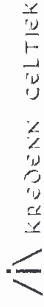
Tous les membres sont évidemment invités à s'y retrouver dans la mesure de leurs possibilités ... Il est aussi suggéré d'y accompagner toutes personnes-amies qui seraient intéressées par nos activités du domaine druidique.

Le troisième samedi de chaque mois sera plus spécialement consacré, en présence du Ri Drevon Gudaer, à l'instruction des membres, des nouveaux adhérents ou de toutes personnes souhaitant des informations et que nos membres accompagneraient dans ce but.

Des bénévoles, équipés de faucilles, râteaux ... pourront également participer à l'entretien et aménagement du cercle de pierres du bosquet sacré. Une cérémonie pourrait y avoir lieu ce samedi 18 mars à l'occasion de l'équinoxe de printemps. A bientôt !

A WIR SALON

Michel Raoult, La Pommeraiie-Avalon, 29252 PLOUEZOC'H (Petit Tregor)



KREDENN CELTIK
COURSEZ TUD DONN

henvreudeuriezh tud an derv

LETTRE-CIRCULAIRE N° 18 : CVTIOS: at: XI: A.L: MDCXVII : [07-04-2000]

Avec les bénédictions de nos Déeses et de nos Dieux,
à nos Chers Frères et Soeurs des TUD DONN de la K.G.,
Fraternelles salutations de la part de votre Ri Drevon Gudaer: an *ffatasik*

Nous célébrerons cette année notre fête de BELDAN au plus près de notre calendrier druidique, soit le samedi 29 avril 2000e.v.

Rendez-vous à partir de 10 heures "avenue des Druides", chez Guy et Martine Flégeo, au centre du village de Saint-Jakez (Saint-Jacques, commune de Bannalec), tél.: 02 98 39 80 74, en tout cas avant 11 heures, heure de début de la cérémonie dans le cercle à l'extérieur du village.

Tous les membres sont évidemment invités à s'y retrouver dans la mesure de leurs possibilités ...

Vous pouvez y accompagner des amis intéressés par nos activités du domaine druidique.

N'oubliez pas que "Chez Guy et Martine" nous sert de relais de rencontre : en effet chaque Samedi après-midi il y a toujours un druide pour donner des informations, et le troisième samedi de chaque mois, c'est en présence du Ri Drevon Gudaer qu'a lieu l'instruction des membres, nouveaux adhérents ou toutes personnes souhaitant des informations.

Après la cérémonie, possibilités de repas et boissons Chez Guy & Martine. Participation aux frais.
Kenavo !

A WIR SALON

Michel Raoult, La Pommeraiie-Avalon, 29252 PLOUEZOC'H (Petit Tregor)

/i\ KREDENN CELTIK
COURSEZ TUD DONN
HENVREUDEURIEZH TUD AN DERV

LETTRÉ-CIRCULAIRE N° 19 : EQVOS: VI: A.L.: MDCXVII: [15.06.00e.v.]

Avec les bénédictions de nos Déeses et de nos Dieux,
à nos Frères et Soeurs des TUD DONN de la Kredenn:Geltiek:
Fraternelles salutations de la part de votre Ri:Drevon:Gudaer: an Hkavask
Voici l'aide-mémoire de nos prochaines rencontres, d'abord à St-
Jakez:

- mercredi 21 juin matin célébration du **solstice d'été**,
- dimanche 23 juillet matin, célébration de
LUGNASAD,
et **anvidigezh**-dénomination (baptême) d'un enfant,
- puis : samedi 29 à partir de 14 h et dimanche 30 juillet
à partir de 10 h à **St-Philbert de Ligné, près de Nantes**,
convention fraternelle d'une vingtaine d'ordres de
druides des Bretagnes et des Gaules ... Etant donné
l'importance de cette rencontre une délégation de notre
groupe y est fraternellement attendue.

A notre relais de rencontre, "avenue des Druides", chez Guy et Martine Flégo,
au centre du village de Sant-Jakez (Saint-Jacques, commune de Bannalec), tél.:
02 98 39 80 74, chaque Samedi après-midi il y a toujours un druide pour donner
des informations ; généralement le troisième samedi du mois (sauf ce mois de
juin étant donné le solstice), le Ri Drevon Gudaer (chef druide sacerdotale)
répond aux questions des nouveaux adhérents ou de toutes personnes intéressées
par nos activités de mainteneurs de l'antique tradition des druides. Les jours
de célébration à St-Jakez, le rendez-vous est à 10 h. La cérémonie a lieu dans
le cercle-Nemeton à l'extérieur du village à partir de 11 h.

Après les cérémonies, possibilités de repas et boissons chez Guy & Martine.
KENNO ! A WIR SALON

de Tradition immémoriale, ranimée en Bretagne en 1935 sous forme d'association
sapientiale et rituelle de druides : des lignées claniques d'Armorique et de l'île de
Bretagne, des lignées irlandaises du Chef-Druide Dublach de Tara, des lignées
hyperboréennes ésotériques de John Toland et de Pierre des Maisseaux, des lignées
galloises de Iolo Morganwg ...
Michel Raoult, La Pommeraié-Avalon, 29252 PLOUEZOC'H (près de
Morlaix, en Petit Tregor) Notre adresse E-mail est rétablie, mais modifiée :
micraoult@minitel.net

/i\ KREDENN CELTIK
COURSEZ TUD DONN
HENVREUDEURIEZH TUD AN DERV

LETTRÉ-CIRCULAIRE interne N° 20 : EDRINIOS:AT: II:A.L.: MDCXVI:
24 AOÛT 2000e.v.

Avec les bénédictions de nos Déeses et de nos Dieux,
à nos Chers Frères et Soeurs des TUD DONN de la Kredenn:Geltiek:
Fraternelles salutations de la part de votre Ri:Drevon:Gudaer: an Hkavask

Notre prochaine rencontre sera le samedi 23 septembre
matin : célébration de l'**équinoxe** d'automne, cérémonie
dans le cercle-nemeton de Kerzeniel à l'extérieur du
village de St-Jakez/Bannaleg à partir de 11 heures.

Ceux qui souhaitent déjeuner au village après la
cérémonie sont priés de réserver à l'avance en avisant
Guy ou Martine Flégo au tél.: 02 98 39 80 74.

Nos activités de mainteneurs de l'antique tradition des
druides se sont déroulées cet été comme prévu avec la
belle cérémonie familiale de dénomination de Galaad et
la célébration solennelle de Lugnasad du 23 juillet.
Les 29 et 30 se tenait à Philbert de Ligné (Bro Naoned) la
convention internationale regroupant, pour la première
fois de l'époque contemporaine, dix-huit ordres de
druides des quatre lignées traditionnelles, des Gaules.
Réservez déjà le samedi 21 octobre pour SAMONIOS !

A WIR SALON ... ha KENNO !

Michel Raoult, La Pommeraié-Avalon, 29252 PLOUEZOC'H (face au grand
cairn de Barrenez). Adresse E-mail rétablie, mais modifiée ainsi :

micraoult@minitel.net

/i\ de Tradition immémoriale, ranimée en Bretagne en 1935 sous forme
d'association sapientiale et rituelle de druides :

réunissant les lignées claniques d'Armorique et de l'île de Bretagne,
les lignées galloises de Iolo Morganwg,

les lignées irlandaises du Chef-Druide Dublach de Tara (V° s.e.v.),
les lignées hyperboréennes ésotériques de l'Irlandais John Toland et autres dont
Pierre des Maisseaux parti de Nantes, confédérées à Londres en 1717 ...

/\n KREDENN CELTIEK
CORSEZ TAD DONN

DENNREUDEURIEZH TUD AN DEUV

LETTRE-CIRCULAIRE interne N° 21 : SAMONIOS: I:AL.MDCXXIII
06 Octobre 2000e.v.

à nos Chers Frères et Soeurs des TUD DONN de la Kredenn : Geltiek :
Meilleurs vœux pour le nouvel an druidique (calendrier au verso) &
Fraternelles salutations de la part de votre
Ni:Drevon:Gubæer: an #tãasã

Notre prochaine rencontre aura lieu le samedi 21 octobre matin :
célébration de la fête de HEVEN-SAMONIOS, dans le cercle-
nemeton de Kerzeniel à l'extérieur du village de St-Jakez en
Bannaleg à partir de 11 heures. Que celui qui connaît le "gwezeun
an anaon", l'arbre à pommes de la tradition celte, en fasse un et
que chacun apporte ses pommes dans le cercle !

Attention : Faute d'avoir communiqué leurs adresses, des candidats n'ont
pas été avisés, mais sont évidemment invités ! Faites-le leur savoir !

Ceux qui souhaitent déjeuner au village après la cérémonie sont
priés de réserver près de Guy ou Martine au tél.: 02 98 39 80 74..

Avant, pendant, ou après le déjeuner, le R:D:G: répondra à toutes
les questions posées par les membres ou les candidats-membres,
cela servira d'enseignement pour tous ... On fixera une date et
prévoira l'ordre du jour de notre prochaine assemblée générale.
Préparez donc vos questions, si possible par écrit, et remettez-les
à notre secrétaire dès votre arrivée à St-Jakez, merci !

A bientôt de se rencontrer : KEM a vo ! ... A WIR Sãlon ...

Michel Raoult, La Pommeraië-Avalon, 29252 PLOUEZOC'H (face au grand
cairn de Barnenez). Adresse E-mail rétablie, mais modifiée ainsi :
microaout@minitel.net

/\n de Tradition immémoriale, ranimée en Bretagne en 1935 sous forme
d'association sapientiale et rituelle de druides réunissant

les lignées celtiques d'Armorique et de l'île de Bretagne ; les lignées galloises de Iolo
Morganwg ; les lignées irlandaises du Chef-Druide Dubtach de Tara (V^e s. e.v.) ;
les lignées hyperboréennes ésotéristes de l'Irlandais John Toland et autres - dont
le délégué continental Pierre des Maisieux, embarqué au port de Nantes en Bretagne -
confédérées à Londres à la Taveme du Pommier le 22 septembre 1717 ...

/\n KREDENN CELTIEK
CORSEZ TAD DONN

DENNREUDEURIEZH TUD AN DEUV

LETTRE-CIRCULAIRE interne N° 22 : RIVROS: III:AL.MDCXXVIII
07 décembre 2000e.v.

à nos Chers Soeurs et Frères des TUD DONN de la Kredenn: Geltiek:
avec les bénédictions de nos Déesses et de nos Dieux:
fraternelles salutations de la part de votre
Ni:Drevon:Gubæer: an #tãasã

/\n

D'an Anaon ez eo aet hor breur ha 'brientin brieg'-K:G: Kadvan :
Ra vezo gwenn e vad e Tir na nOg !

/\n

Notre prochaine rencontre sera le samedi 23 décembre matin :
célébration de Newez Heol (Noël = nouveau Soleil). La
cérémonie commencera dans le cercle-nemeton de Kerzeniel à 11
heures (en St-Jakez en Bannaleg). Que chacun apporte ses
branchettes de gui dans le cercle !

Les membres dont les noms suivent sont convoqués, en leur
liberté -evejust- afin de recevoir l'initiation au rang de "mabinog" :
- Talork, de Gwened, Hélène, de Kerzeniel, Laurence, de Brôr
- Cedrig, de Nevez, Jean-Yves, de Portzmoguer,

Les membres dont les noms suivent sont convoqués afin de
recevoir l'initiation au rang de "drev-awenad" :

- Tiinour, d'an Oriant, Uisan Pen Koad Loch, de St-Jakez.
Qu'ils se munissent de saies de couleur blanche (pour tous) et de
bandeaux de couleur bleu, verte ou blanche pour les futurs
awenad, selon leur tendance individuelle barde, vate ou druide.
Que ceux qui ne pourraient pas se présenter le fassent savoir.

Ceux qui souhaitent déjeuner au village après la cérémonie sont
priés de réserver près de Guy ou Martine au tél.: 02 98 39 80 74..

A bientôt de se rencontrer : KEM a vo ! ... A WIR Sãlon ...

R:D:G: an hãabæst
Michel Raoult, La Pommeraië-Avalon, 29252 PLOUEZOC'H (face au grand
cairn de Barnenez): Et adresses E-mail : microaout@minitel.net ...

ou encore raoultm@wanadoo.fr

/\n de Tradition immémoriale, ranimée en Bretagne en 1935 sous forme
d'association sapientiale et rituelle de druides

AR RUZ MORGAZH - LA PIEUVRE ROUGE

0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0

Etouffant la Bretagne, passage entre deux mondes,
L'agnostique Mammon, tueur de religions,
Promettant aux celtes des récoltes fécondes,
Les entrainera dans de mortels tourbillons;

ANA, la déesse mère, reine de la celtie,
S'est retirée derrière les brumes d'Avalon !...
Merlin a disparu, les fées se sont enfuies
Et le brâme du "Cerf Blanc" meurt au fond du vallon.

Les prêtresses ne prient plus dans les grandes clairières,
Les Dieux ont retrouvé leur céleste cité...
Les Korrigans se terrent sous les druidiques pierres
Et Viviane a quitté son lac bleu enchanté.

Breton, le mécréant a investi tes villes,
Le Jacobin est roi, broyeur d'âmes et de coeurs,
Il te leurre, ses promesses sont des mensonges viles,
Qui ne t'apporteront que misère et malheur.

Il détruira ta langue par dix fois millénaire,
En mettant sur la bouche de tes bardes un baillon !
Oubliera de rendre à ton pays ses frontières
Et fera de ton fier "Gwenn ha Du", un haillon.

N'écoute pas le chant de ses rouges sirènes,
Même doux et suave, c'est un miserere...
Il rongera ton coeur, semant chagrin et peine
Et tes yeux aveuglés ne sauront que pleurer.

Bats-toi ...Bretagne, pour préserver ton héritage,
Patrimoine sans égal, étonnant, fabuleux !,
Ton bestiaire fantastique, tes traditions sans âge
Aux coutumes magiques, au folklore merveilleux.

Celte !... redresse-toi, chasse la bête venimeuse,
Pour ne pas devenir émigrant, prie tes Dieux...
Un rêve t'emportera vers les " Iles bienheureuses",
Monde - Blanc lumineux où vivent tes aïeux.

Les rictus de la haine s'y changent en sourires,
Les larmes en rosée, l'abîme en firmament !...
Le crapaud devient cygne et l'ouragan zéphire,
L'impie s'engloutissant aux abysses du néant.

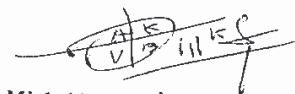
//

Mikael De Keralet
Alet : 1998 Ebreil 15

A Michel Raoult

trés

Amicalement



Michel DESPRÈS
DRUIDE de KERALET "Cité d'ALET"
BRO MALO - BREIZH UHEL
10, rue St.-Pavin de la Cité
72000 LE MANS

/i\

E KOUJN KADVAN: BRIENTIN: BRIEK:
KREDENN: GELTIEK:

Nous étions de la même cité corsaire de Saint-Malo où nous nous sommes rencontrés alors que je n'étais encore qu'au 'Cercle Celtique' mais déjà en quête d'absolu celtique ... Dans "La Royale", à mon appel, ceux de ma promotion, tous comme un seul homme, étions volontaires pour Dien-Bien-Phu... Lui, il y était déjà ! Nous nous sommes retrouvés, toujours à Saint-Malo, notre 'base arrière' commune, et combien de fois à nouveau séparés pour des horizons lointains, et chacun sous un ciel différent, et toujours retrouvés ... A chaque fois qu'il y avait un tournant important dans ma vie : comme par hasard on se retrouvait ... De là à dire qu'il m'aurait influencé, il n'y aurait qu'un pas, mais ce ne fut pas nécessairement le cas, nous n'étions, bien sûr, pas d'accord sur tout, et c'était bien normal, mais nous nous respections et nous apprécions.

Après, mais aussi déjà en même temps que les combats du baroudeur, sont venus les combats de plume en philologie, de machine à écrire ou d'ordinateur en analyse de texte ... Il est vite devenu un spécialiste de classe internationale de la matière linguistique celtique et 'le spécialiste' du fameux "calendrier gaulois de Coligny"... Il a aussi écrit pour KAD et à juste titre pour un KADVAN ! Sa puissance de travail et son énorme érudition en ont étonné plus d'un ...

Il a livré son dernier combat sur cette terre : que les guerriers de sa trempe l'accueillent en Tir na nOg !

Bezet, bezet da, hag hevezet !

Ri Drevon Gudaer an Habask

/i\

Nous avons reçu aussi diverses condoléances, telles:

"J'ai appris avec peine le départ pour Tir na nOg de notre Brientin Kadvan : un homme dont la liberté de ton nous manquera, un érudit dont la science nous éclairait bien souvent, un croyant fervent bien qu'atypique, un druide enfin dont la fidélité à la K:G: et au R:D:G: n'a jamais pu être mise en cause.

Puisse désormais Mannanan Mac Lir l'accueillir.

N. "

/i\

Les calendriers des pages 24 et 25 ont été établis et dactylographiés par Kadvan. Nous lui dédions les computs et autres calendriers passés et à venir qui suivent dans ce KAD et qui, sans lui, n'auraient pu être correctement dressés.

SONNOCINGOS (Soleil-marche) CELTON - DEIZIADUR AR GREDENN GELTIEK



SAILLON (siècle) CELTON

KREDENN GELTIEK
Le G. Mic'h - FAOULT
Le G. Pomme - SAVALON
29252 PLOUZEVILLE (Breizh)g

(Clai) SAm D Vm R iv ANag OGr CVt (AMb)G iam Si m EQv ELem EDr C Ant

III ^e lustre (5 ans A.L.) ère vulgaire	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1600 A.L.* I 1982/3	i ¹											
1601 A.L. II 1983/4	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24
1602 A.L. III 1984/5	25	26	27	28	29	30	i ²	1	2	3	4	5
1603 A.L. IV 1985/6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
1604 A.L. V 1986/7	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30

= 385 jrs (Gde Troménie 07.83)
 = 353* de Loconan coincidant
 = 385 avec un début de lustre)
 = 353* (*353 jours pour les années 2 et 4)
 = 355

* A.L. = AMZERWEZH LEDAW (ère de Bretagne) par référence au gouvernement Breton souverain établi par l'Empereur Macsen Wiedig à la Toussaint de l'an 383 ce l'ère vulgaire.

IV ^e lustre (5 ans)	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1605 A.L. I 1987/8	i ¹											
1606 A.L. II 1988/9	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24
1607 A.L. III 1989/0	25	26	27	28	29	30	i ²	1	2	3	4	5
1608 A.L. IV 1990/1	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
1609 A.L. V 1991/2	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30

= 385 jrs
 = 353 (Gde Troménie 07.89)
 = 385
 = 353
 = 355

V ^e lustre (5 ans)	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1610 A.L. I 1992/3	i ¹											
1611 A.L. II 1993/4	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24
1612 A.L. III 1994/5	25	26	27	28	29	30	i ²	1	2	3	4	5
1613 A.L. IV 1995/6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
1614 A.L. V 1996/7	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30

= 385 jrs
 = 353
 = 385 (Gde Troménie 07.95)
 = 353
 = 355

VI ^e lustre (5 ans)	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1615 A.L. I 1997/8	i ¹											
1616 A.L. II 1998/9	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24
1617 A.L. III 1999/0	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36
1618 A.L. IV 2000/1	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48
1619 A.L. V 2001/2	49	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59	60

= 385 jrs
 = 353
 = 355*
 = 353 (Gde Troménie 07.01)
 = 355

voir p. suivante : >>>>

n-b : HEVEN I = Sa. XV ; BRIENT I = An. XV ; BELDAN I = Gi. XV ; LUGNASAD I = EL. XV. Les mois à 29 jours sont dits ANMAT. Les mois MAT ont 30 jours ; le demi-lustre = 5 semestres = 30 mois ; le siècle celtique = 30 ans = SAILLON. EQVOS n'a que 28 jours dans les années 2 et 4 du lustre. 6 lustres X 5 = 30 années solaires = 1 siècle celtique = 371 lunaisons. Le mois intercalaire, ici i¹ ou i² ; CIALLOS ou AMBANTARANOS, est ajouté tous les 30 mois * sauf après le 30^e mois du VI^e lustre où "le loup dévore la Lune" ! ... L'hiver est de 3 paires de mois, et l'été de 2 triades de mois ...

DÉBUT du 54^e SIECLE CELTIQUE TRENTENAIRE A.L.:

(Cial) SA_m DV_m R_{iv} ANag OGr CVt (AMb) Gi_{am} Si_m EQy ELem EDr CAnt

I ^{er} lustre (5 ans A.L.)		ère vulgaire														
1620 A.L.	I	2002/3	i ¹	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	= 355 jrs (355 j. en début de siècle)
1621 A.L.	II	2003/4	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24		= 353* (*353 jours pour les
1622 A.L.	III	2004/5	25	26	27	28	29	30	i ²	1	2	3	4	5	6	= 385 années 2 et 4)
1623 A.L.	IV	2005/6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18		= 353*
1624 A.L.	V	2006/7	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30		= 355 (Gde Troménie 07/07)
II ^e lustre (5 ans)																
1625 A.L.	I	2007/8	i ¹	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	= 385 jrs:
1626 A.L.	II	2008/9	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24		= 353
1627 A.L.	III	2009/0	25	26	27	28	29	30	i ²	1	2	3	4	5	6	= 385
1628 A.L.	IV	2010/1	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18		= 353
1629 A.L.	V	2011/2	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30		= 355
III ^e lustre (5 ans)																
1630 A.L.*	I	2012/3	i ¹	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	= 385 jrs (Gde Troménie 07/13)
1631 A.L.	II	2013/4	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24		= 353* coïncidant avec
1632 A.L.	III	2014/5	25	26	27	28	29	30	i ²	1	2	3	4	5	6	= 385 un début de lustre)
1633 A.L.	IV	2015/6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18		= 353
1634 A.L.	V	2016/7	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30		= 355
IV ^e lustre (5 ans)																
1635 A.L.	I	2017/8	i ¹	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	= 385 jrs
1636 A.L.	II	2018/9	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24		= 353 (Gde Troménie 07/19)
1637 A.L.	III	2019/0	25	26	27	28	29	30	i ²	1	2	3	4	5	6	= 385
1638 A.L.	IV	2020/1	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18		= 353
1639 A.L.	V	2021/2	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30		= 355
V ^e lustre (5 ans)																
1640 A.L.	I	2022/3	i ¹	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	= 385 jrs
1641 A.L.	II	2023/4	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24		= 353
1642 A.L.	III	2024/5	25	26	27	28	29	30	i ²	1	2	3	4	5	6	= 385 (Gde Troménie 07/25)
1643 A.L.	IV	2025/6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18		= 353
1644 A.L.	V	2026/7	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30		= 355
VI ^e lustre (5 ans)																
1645 A.L.	I	2027/8	i ¹	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	= 385 jrs
1646 A.L.	II	2028/9	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24		= 353
1647 A.L.	III	2029/0	25	26	27	28	29	30	i ²	1	2	3	4	5	6	= 385
1648 A.L.	IV	2030/1	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48		= 353 (Gde Troménie 07/31)
1649 A.L.	V	2031/2	49	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59	60		= 355

FIN du 54^e SIECLE CELTIQUE TRENTENAIRE A.L..



KREDEM GELTIK
c/o Michel RAOULT
La Pommerie-Avalon
29252 PLOUEZOC'H (Bretagne)

DEIZIADUR KELTIEK
SONNOCINGOS CELTON

AL MDCXIII

LATIS	SA.	DV.	RI.	AN	OG.	CV.	GI.	SI.	EQ.	EL.	ED.	CA.
	here	du	kerzu	genver	c'hwevret	meurzh	ebrel	mae	mezhev.	gouhere	eost	gweng.
I	19	18	17	16	14	16	15	14	13	13	11	10
II	20	19	18	17	15	17	16	15	14	14	12	11
III	21	20	19	18	16	18	17	16	15	15	13	12
IIII	22	21	20	19	17	19	18	17	16	16	14	13
V	23	22	21	20	18	20	19	18	17	17	15	14
VI	24	23	22	21	19	21	20	19	18	18	16	15
VII	25	24	23	22	20	22	21	20	19	19	17	16
VIII	26	25	24	23	21	23	22	21	20	20	18	17
VIIII	27	26	25	24	22	24	23	22	21	21	19	18
X	28	27	26	25	23	25	24	23	22	22	20	19
XI	29	28	27	26	24	26	25	24	23	23	21	20
XII	30	29	28	27	25	27	26	25	24	25	22	21
XIII	31	30	29	28	26	28	27	26	25	25	23	22
XIIII	01 d	01 k	30	29	27	29	28	27	26	26	24	23
XV	02	02	31	30	28	30	29	28	27	27	25	24
AMZERVEZH LEDAV												
HOAL : 53												
PEMPLIZENN : 5												
BLIZENN : 5												
SAMONIOS												
DVMANNIOS												
RIVROS												
ANAGANTIO												
OGRONIOS												
CVTIOS												
GIAMONIOS												
SIMIVISONNAS												
EQVOS												
ELEMIBIVOS												
EDRINIOS												
CANTLOS												
ATENOVTION												
I	03	03	01 g	31	01 m	31	30	29	28	28	26	25
II	04	04	02	01 c	02	01 e	01 m	30	29	29	27	26
III	05	05	03	02	03	02	02	31	30	30	28	27
IIII	06	06	04	03	04	03	03	01 m	01 g	31	29	28
V	07	07	05	04	05	04	04	02	02	01 e	30	29
VI	08	08	06	05	06	05	05	03	03	02	31	30
VII	09	09	07	06	07	06	06	04	04	03	01 g	01 h
VIII	10	10	08	07	08	07	07	05	05	04	02	02
VIIII	11	11	09	08	09	08	08	06	06	05	03	03
X	12	12	10	09	10	09	09	07	07	06	04	04
XI	13	13	11	10	11	10	10	08	08	07	05	05
XII	14	14	12	11	12	11	11	09	09	08	06	06
XIII	15	15	13	12	13	12	12	10	10	09	07	07
XIIII	16	16	14	13	14	13	13	11	11	10	08	08
XV	17	DIV	15	DIV	15	14	DIV	12	12	DIV	09	DIV

DEIZIADUR KELTIEK
SONNOCINGOS CELTON

1997-1998 AV

AL MDCXV

LATIS	Ci.	SA.	DV.	RI.	AN.	OG.	CV.	GI.	SI.	EQ.	EL.	ED.	CA.
	here	du	kerzu	genver	c'hwevr. meurzh	meurzh	ebrel	mae	mezhev. gouhere	gouhere	east	east	gweng.
I	09	08	08	06	05	06	05	05	03	03	02	31	30
I	10	09	09	07	06	07	06	06	04	04	03	01 g	01 h
II	11	10	10	08	07	08	07	07	05	05	04	02	02
III	12	11	11	09	08	09	08	08	06	06	05	03	03
III	13	12	12	10	09	10	09	09	07	07	06	04	04
V	14	13	13	11	10	11	10	10	08	08	07	05	05
VI	15	14	14	12	11	12	11	11	09	09	08	06	06
VII	16	15	15	13	12	13	12	12	10	10	09	07	07
VIII	17	16	16	14	13	14	13	13	11	11	10	08	08
VIII	18	17	17	15	14	15	14	14	12	12	11	09	09
X	19	18	18	16	15	16	15	15	13	13	12	10	10
XI	20	19	19	17	16	17	16	16	14	14	13	11	11
XII	21	20	20	18	17	18	17	17	15	15	14	12	12
XIII	22	21	21	19	18	19	18	18	16	16	15	13	13
XIII	23	22	22	20	19	20	19	19	17	17	16	14	14
XV	24	23	23	21	20	21	20	20	18	18	17	15	15
I	25	24	24	22	21	22	21	21	19	19	18	16	16
II	26	25	25	23	22	23	22	22	20	20	19	17	17
III	27	26	26	24	23	24	23	23	21	21	20	18	18
III	28	27	27	25	24	25	24	24	22	22	21	19	19
V	29	28	28	26	25	26	25	25	23	23	22	20	20
VI	30	29	29	27	26	27	26	26	24	24	23	21	21
VII	31	30	30	28	27	28	27	27	25	25	24	22	22
VIII	01 d	01 k	01 g	01 c	01 m	01 e	01 m	01 m	01 g	01 e	01 m	01 m	01 m
VIII	02	02	02	02	02	02	02	02	02	02	02	02	02
X	03	03	03	03	03	03	03	03	03	03	03	03	03
XI	04	04	04	04	04	04	04	04	04	04	04	04	04
XI	05	05	05	05	05	05	05	05	05	05	05	05	05
XIII	06	06	06	06	06	06	06	06	06	06	06	06	06
XIII	07	07	07	07	07	07	07	07	07	07	07	07	07
XV	08	08	08	08	08	08	08	08	08	08	08	08	08
I	09	09	09	09	09	09	09	09	09	09	09	09	09
II	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
III	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11
III	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12
V	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13
VI	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14
VII	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15
VIII	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16
VIII	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17
X	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18
XI	19	19	19	19	19	19	19	19	19	19	19	19	19
XII	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20
XIII	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21
XIII	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22
XV	23	23	23	23	23	23	23	23	23	23	23	23	23
I	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24
II	25	25	25	25	25	25	25	25	25	25	25	25	25
III	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26
III	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27
V	28	28	28	28	28	28	28	28	28	28	28	28	28
VI	29	29	29	29	29	29	29	29	29	29	29	29	29
VII	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30
VIII	01 d	01 k	01 g	01 c	01 m	01 e	01 m	01 m	01 g	01 e	01 m	01 m	01 m
VIII	02	02	02	02	02	02	02	02	02	02	02	02	02
X	03	03	03	03	03	03	03	03	03	03	03	03	03
XI	04	04	04	04	04	04	04	04	04	04	04	04	04
XI	05	05	05	05	05	05	05	05	05	05	05	05	05
XIII	06	06	06	06	06	06	06	06	06	06	06	06	06
XIII	07	07	07	07	07	07	07	07	07	07	07	07	07
XV	08	08	08	08	08	08	08	08	08	08	08	08	08

CIALLOS
SAMONIOS
DVMANNIOS
RVFROS
ANAGANTIO
OGRONNOS
CVTIOS
GIAMONIOS
SIMIVSONNAS
EGVOS
ELEMIVVOS
EDRINIOS
CANTLOS

ATENO VXTION

SONNOCINGOS CELTON - DEZIADUR ar GREDENN GELTIEK

AL MDCXVI (amzervezh Ledav) - Houl 53 (sielo de 30 a.) - Pempizenn 6 (6/6 Juste de 5 a.) - Blizenn 2 (an/5) - 1998-1999 a.v.

LATIS	SAmonios here	DVmannios du	Rlvros kerzu	ANaganlio genver	OGronnos chwevrer	CVtios meurzh	GIamontos ebrel	SIminvionnas mae	EQvos mezheven	ELEmbivos gouhere	EDrinos eost	CAntios gwengolo
I	28	28	27	26	24	26	25	24	23	21	19	18
II	30	29	29	27	25	27	26	25	24	22	20	19
III	31	30	29	28	26	28	27	26	25	23	21	20
IIII	du 01	kerzu 01	30	29	27	29	28	27	26	24	22	21
Y	02	02	31	30	28	30	29	28	27	25	23	22
VI	03	03	genver 01	31	meurzh 01	31	30	29	28	26	24	23
VII	04	04	02	02	02	01	mee 01	30	29	27	25	24
VIII	05	05	03	02	03	02	02	31	30	28	26	25
IIIII	06	06	04	03	04	03	03	mezheven 01	gouhere 01	29	27	26
X	07	07	05	04	05	04	04	02	02	30	28	27
XI	08	08	06	05	06	05	05	03	03	31	29	28
XII	09	09	07	06	07	06	06	04	04	eost 01	30	29
XIII	10	10	08	07	08	07	07	05	05	02	31	30
XIIII	11	11	09	08	09	08	08	06	06	03	gwengolo 01	here 01
XV	12	12	10	09	10	09	09	07	07	04	02	02

ATENOUXTION

I	13	13	11	10	11	10	10	08	08	05	03	03
II	14	14	12	11	12	11	11	09	09	06	04	04
III	15	15	13	12	13	12	12	10	10	07	05	05
IIII	16	16	14	13	14	13	13	11	11	08	06	06
Y	17	17	15	14	15	14	14	12	12	09	07	07
VI	18	18	16	15	16	15	15	13	13	10	08	08
VII	19	19	17	16	17	16	16	14	14	11	09	09
VIII	20	20	18	17	18	17	17	15	15	12	10	10
IIIII	21	21	19	18	19	18	18	16	16	13	11	11
X	22	22	20	19	20	19	19	17	17	14	12	12
XI	23	23	21	20	21	20	20	18	18	15	13	13
XII	24	24	22	21	22	21	21	19	19	16	14	14
XIII	25	25	23	22	23	22	22	20	20	17	15	15
XIIII	26	26	24	23	24	23	23	21	21	DIV	18	16
XV	27	DIV	25	DIV	25	24	DIV	22	DIV	DIV	17	DIV

nb: les mois à 28 jours sont ANMAT. Tous les autres mois sont MAT. HEVEN 1: Sa, XV; BRIENT 1: An, XV; BELDAN 1: Gl, XV; LUGNASAD 1: EL, XV.

SONNOCINGOS CELTON - DEZIADUR ar GREDENN GELTIEK

AL MDCXVII (amzervezh Ledav) Houl 53 (sielo de 30 a.) Pempizenn 6 (6/6 Juste de 5 a.) Blizenn 3/5 (année de 355 jours) 1999-2000 a.v.

LATIS	SAmonios here	DVmannios du	Rlvros kerzu	ANaganlio genver	OGronnos chwevrer	CVtios meurzh	GIamontos ebrel	SIminvionnas mae	EQvos mezheven	ELEmbivos gouhere	EDrinos eost	CAntios gwengolo
I	17	16	15	14	12	13	12	11	10	10	08	07
II	18	17	16	15	13	14	13	12	11	11	09	08
III	19	18	17	16	14	15	14	13	12	12	10	09
IIII	20	19	18	17	15	16	15	14	13	13	11	10
V	21	20	19	18	16	17	16	15	14	14	12	11
VI	22	21	20	19	17	18	17	16	15	15	13	12
VII	23	22	21	20	18	19	18	17	16	16	14	13
VIII	24	23	22	21	19	20	19	18	17	17	15	14
IIIII	25	24	23	22	20	21	20	19	18	18	16	15
X	26	25	24	23	21	22	21	20	19	19	17	16
XI	27	26	25	24	22	23	22	21	20	20	18	17
XII	28	27	26	25	23	24	23	22	solstice 21	21	19	18
XIII	29	28	27	26	24	25	24	23	22	22	20	19
XIIII	30	29	28	27	25	26	25	24	23	23	21	20
XV	31	30	29	28	26	27	26	25	24	24	22	21

ATENOUXTION

I	du 01	kerzu 01	30	29	27	28	27	26	25	25	23	équinoxe 22
II	02	02	31	30	28	29	28	27	26	26	24	23
III	03	03	genver 01	31	29	30	29	28	27	27	25	24
IIII	04	04	02	02	02	01	01	01	01	01	28	26
Y	05	05	03	03	02	02	02	02	02	02	27	26
VI	06	06	04	04	03	03	02	02	02	02	28	27
VII	07	07	05	05	04	04	03	03	03	03	29	28
VIII	08	08	06	06	05	05	04	04	04	04	30	29
IIIII	09	09	07	07	06	06	05	05	05	05	31	30
X	10	10	08	08	07	07	06	06	06	06	03	gwengolo 01
XI	11	11	09	09	08	08	07	07	07	07	04	here 01
XII	12	12	10	10	09	09	08	08	08	08	05	03
XIII	13	13	11	11	10	10	09	09	09	09	06	04
XIIII	14	14	12	12	11	11	10	10	10	10	07	05
XV	15	DIV	13	DIV	12	11	DIV	09	09	DIV	06	DIV

nb - Début des fêtes druidiques : HEVEN 1: Sa, XV; BRIENT 1: An, XV; BELDAN 1: Gl, XV; LUGNASAD 1: EL, XV. - EQVOS a 30 jours dans les années 2 et 4. - Les mois à 28 jours sont ANMAT. Tous les autres mois sont MAT.

SONNOCINQOS CELTON - DEIZIADUR AR GREDENN GELTIEK

AL MDCXVIII (amzervezh Ledav) Hoal 53 (siècle de 30 a.) Pemplizenn 6 (3/16 lustre de 5 a.) Blizenn 4/5 (année de 353 jours) 2 0 0 0 - 0 1 ^{er}												
LATIS	SA monios here	DV manios du	Rivros kerzu	ANagantio genver	OGronios c'hwervr	CVtios meurzh	Giamonios ebrel	Simonias mae	EQvos riae	ELeimbivos mezheven	EDrinos gouhere	CAntos acost
I	06	05-	04	03	01	03	02	01	31	28	27	26
II	07	06	05	04	02	04	03	02	mezheven01	29	28	27
III	08	07	06	05	03	05	04	03	02	30	29	28
IIII	09	08	07	06	04	06	05	04	03	gouhere 01	30	29
V	10	09	08	07	05	07	06	05	04	02	31	30
VI	11	10	09	08	06	08	07	06	05	03	east01	31
VII	12	11	10	09	07	09	08	07	06	04	02 gwengelo01	
VIII	13	12	11	10	08	10	09	08	07	05	03	02
VIII	14	13	12	11	09	11	10	09	08	06	04	03
X	15	14	13	12	10	12	11	10	09	07	05	04
XI	16	15	14	13	11	13	12	11	10	08	06	05
XII	17	16	15	14	12	14	13	12	11	09	07	06
XIII	18	17	16	15	13	15	14	13	12	10	08	07
XIII	19	18	17	16	14	16	15	14	13	11	09	08
XV	20	19	18	17	15	17	16	15	14	12	10	09
I	21	20	19	18	16	18	17	16	15	13	11	10
II	22	21	20	19	17	19	18	17	16	14	12	11
III	23	22	21	20	18	20	19	18	17	15	13	12
IIII	24	23	22	21	18	21	20	19	18	16	14	13
V	25	24	23	22	19	22	21	20	19	17	15	14
VI	26	25	24	23	20	23	22	21	20	18	16	15
VII	27	26	25	24	21	24	23	22	solstice 21	19	17	16
VIII	28	27	26	25	22	25	24	23	22	20	18	17
VIII	29	28	27	26	23	26	25	24	23	21	19	18
X	30	29	28	27	24	27	26	25	24	22	20	19
XI	31	30	29	28	25	28	27	26	25	23	21	20
XII	du 01	kerzu 01	30	29	26	29	28	27	26	24	22	21
XIII	02	02	31	30	27	30	29	28	27	25	23	22
XIII	03	03	genver 01	31	meurzh 01	31	30	29	28	26	24	23
XV	04	DIV	DIV	DIV	ebrel 01	DIV	DIV	DIV	DIV	DIV	DIV	DIV

ATENOUXTION

n.b. - Début des fêtes druidiques : HEVEN I: Sa. XV; BRIENT I: An. XV; BELDAN I: Gt. XV; LUGNASAD I: EL. XV. - EGWOS a 30 jours dans les années 1, 3 et 5 du lustre, et 28 jours dans les années 2 et 4. - Les mois à 29 jours sont ANMAT. Tous les autres mois sont MAT.

SONNOCINGOS CELTON - DEIZ LAOURAR GREGENN CELTIK

AL MDCXVIII (an zivizh Lez)		Hoal 53 (stêd de 30 a.)		Pempizenn 6 (6 ^e lustre de 5 a.)		Blizenn 5/5 (année de 355 jours)		2 0 0 1-2 0 0 2			
LAT'S SAMONIOS DVMANNIOS RIVROS		ANAGANTIO CGRCNNOS CVTIOS GIAMONICSSIMIVISONNASECVOS		ELEM3VCS EDRINIOS		CANTLOS		east			
gwengolo	here	du	keizu	genver	chwevrer	meurzh	ebrel	mae	mezheven	gouhere	east
I	24	22	22	20	19	21	19	19	18	17	16
II	25	23	23	21	20	22	20	20	19	18	17
III	26	24	24	22	21	23	21	21	20	19	18
IIII	27	25	25	23	22	24	22	22	solstice 21	20	19
V	28	26	26	24	23	25	23	23	22	21	20
VI	29	27	27	25	24	26	24	24	23	22	21
VII	30	28	28	26	25	27	25	25	24	23	22
VIII	here 01	31	29	27	26	28	26	26	25	24	23
VIII	02	01	30	28	27	29	27	27	26	25	24
X	03	02	kerzu 01	31	28	30	28	28	27	26	25
XI	04	03	genver 01	30	meurzh 01	31	29	29	28	27	26
XII	05	04	02	31	02	ebrel 01	30	30	29	28	27
XIII	06	05	03	chwevrer 01	03	02	mae 01	31	30	29	28
XIII	07	06	04	02	04	03	02	mezheven 01	gouhere 01	30	29
XV	08	07	05	03	05	04	03	02	02	31	30
ATENOUXTION											
I	09	08	07	06	06	05	04	03	03	east 01	31
II	10	09	08	07	07	06	05	04	04	02	gwengolo 01
III	11	10	09	08	08	07	06	05	05	03	02
IIII	12	11	10	09	09	08	07	06	06	04	03
V	13	12	11	10	10	09	08	07	07	05	04
VI	14	13	12	11	11	10	09	08	08	06	05
VII	15	14	13	12	12	11	10	09	09	07	06
VIII	16	15	14	13	13	12	11	10	10	08	07
VIII	17	16	15	14	14	13	12	11	11	09	08
X	18	17	16	15	15	14	13	12	12	10	09
XI	19	18	17	16	16	15	14	13	13	11	10
XII	20	19	18	17	17	16	15	14	14	12	11
XIII	21	20	19	18	18	17	16	15	15	13	12
XIII	22	21	20	19	19	18	17	16	16	14	13
X	23	DIV solstice	21	18	19	18	17	16	17	DIV	15
			20	19	18	17	16	15	16	14	13
			21	20	19	18	17	16	17	15	14
			22	21	20	19	18	17	16	14	13
			23	DIV	20	18	17	16	17	DIV	15

nb - Début des fêtes druidiques : HEVEI I: Sa. XV BRIENT I An. XV BELDAN I: Gi. XV LUGNASAD I: EL. XV - EQVOS a 30 jours dans les années 1, 3 et 5 du lustre, et 28 jours dans les années 2 et 4. - Les mois à 29 jours sont ANMAT. Tous les autres mois sont MAT.

SONNOCINÇOS CELTON - DEIZIAOUR AR GRÉDINN CELTIK

AL MDCXX (amzervezh Ledav)		Hoal 54 (siêde de 30 a.)		Pempilizenn I (1 ^{er} lustre)		Blizenn 1/5 (13 mois = 385 jours)		2 0 0 2 - 2 0 0 3 e.v					
LATIS	CIALLOS	SANCIOS	DYMANNIOS	RIVROS	MAGANTIC	OGRONNOS	CVTIOS	GIAMONIOS	MIVSONNAS	EQVOS	ELEMBIVOS	EDRINIOS	CANTLOS
gwengolb	here	du	kerzu	genver	chwevrer	meurzh	ebrel	mae	mazheven	gouhere	gouhere	east	gwengolb
I	14	13	12	11	09	11	10	09	08	08	08	06	05
II	15	14	13	12	10	12	11	10	09	09	09	07	06
III	16	15	14	13	11	13	12	11	10	10	10	08	07
IIII	17	16	15	14	12	14	13	12	11	11	11	09	08
V	18	17	16	15	13	15	14	13	12	12	12	10	09
VI	19	18	17	16	14	16	15	14	13	13	13	11	10
VII	20	19	18	17	15	17	16	15	14	14	14	12	11
VIII	21	20	19	18	16	18	17	16	15	15	15	13	12
IIIII	22	21	20	19	17	19	18	17	16	16	16	14	13
X	23	22	21	20	18	20	19	18	17	17	17	15	14
XI	24	23	22	21	19	21	20	19	18	18	18	16	15
XII	25	24	23	22	20	22	21	20	19	19	19	17	16
XIII	26	25	24	23	21	23	22	21	20	20	20	18	17
XIIII	27	26	25	24	22	24	23	22	21	21	21	19	18
XV	28	27	26	25	23	25	24	23	22	22	22	20	19
I	29	28	27	26	24	26	25	24	23	23	23	21	20
II	30	29	28	27	25	27	26	25	24	24	24	22	21
III	31	30	29	28	26	28	27	26	25	25	25	23	22
IIII	du 01	kerzu 01	30	29	27	29	28	27	26	26	26	24	23
V	02	01	31	30	28	30	29	28	27	27	27	25	24
VI	03	02	31	30	28	31	30	29	28	28	28	26	25
VII	04	03	31	30	28	01	01	01	01	01	01	29	28
VIII	05	04	02	01	02	02	02	02	02	02	02	30	29
IIIII	06	05	03	02	03	03	03	03	03	03	03	31	30
VIIII	07	06	04	03	04	04	04	04	04	04	04	31	30
X	08	07	05	04	05	05	05	05	05	05	05	31	30
XI	09	08	06	05	06	06	06	06	06	06	06	31	30
XII	10	09	07	06	07	07	07	07	07	07	07	31	30
XIII	11	10	08	07	08	08	08	08	08	08	08	31	30
XIIII	12	11	09	08	09	09	09	09	09	09	09	31	30
X	13	12	10	09	10	10	10	10	10	10	10	31	30

ATENOXTION

n-b : - Début des fêtes druidiques : HEVEN I: Sa. XV; BRIENT I: An. XV; BELDAN I: Gl. XV; LUGNASAD I: EL. XV. - Le mois d'EQVOS a 30 jours dans les années 1, 3 et 5 du lustre, et 29 jours seulement dans les années 2 et 4. - Les mois à 29 jours sont ANIMAT. Tous les autres mois sont MAT.

